

table des matières

3. introduction

I. questionnaires

- 6 1. la santé
- 13 2. province

II. récits

- 17 1. la santé
- 20 2. nevers

III. réponses

- 26 1. les visites
- 28 2. le courrier, la censure
- 29 3. les droits, le règlement
- 30 4. les cellules
- 32 5. l'alimentation
- 32 6. le travail
- 35 7. la promenade, les loisirs
- 37 8. les soins médicaux
- 39 9. la surveillance, les brimades
- 41 10. la fouille
- 42 11. le prétoire et le mitard
- 44 12. les suicides, les grèves, les révoltes



Achevé d'imprimer le 28 mai 1971 par Imprimerie
Imprimé en France. Dépôt légal 2e trimestre 71 : 013
pour le compte des Editions Champ Libre, 6, rue des Beaux-Arts - Paris-6e

108 009835 9

TOULOUSE

Les tribunaux, les prisons, les hôpitaux, les hôpitaux psychiatriques, la médecine du travail, les universités, les organismes de presse et d'information : à travers toutes ces institutions et sous des masques différents, une oppression s'exerce qui est à sa racine une oppression politique.

Cette oppression, la classe exploitée a toujours su la reconnaître : elle n'a jamais cessé d'y résister ; mais elle a bien été contrainte de la subir. Or, voilà qu'elle devient intolérable à de nouvelles couches sociales — intellectuels, techniciens, juristes, médecins, journalistes, etc. Elle prétend toujours s'exercer à travers eux, avec leurs aide ou leur complicité, mais sans tenir compte désormais de leurs intérêts ni surtout de leur idéologie. Ceux qui sont chargés de distribuer la justice, la santé, le savoir, l'information, commencent à ressentir, dans ce qu'ils font eux-mêmes, l'oppression d'un pouvoir politique. Cette intolérance nouvelle vient à la rencontre des combats et des luttes menées depuis longtemps par le prolétariat. Et ces deux intolérances jointes retrouvent les instruments que le prolétariat, au XIXe siècle, avait formés : en premier lieu, les enquêtes faites sur la condition ouvrière par les ouvriers eux-mêmes. Ainsi se situent les *enquêtes-intolérance* qu'on entreprend maintenant.

1. Ces enquêtes ne sont pas destinées à améliorer, à adoucir, à rendre plus supportable un pouvoir oppressif. Elles sont destinées à l'attaquer là où il s'exerce sous un autre nom — celui de la justice, de la technique, du savoir, de l'objectivité. Chacune doit donc être *un acte politique*.

2. Elles visent des cibles précises, des institutions qui ont un nom et un lieu, des gestionnaires, des responsables, des dirigeants, — qui font des victimes, aussi, et qui suscitent des révoltes, même chez ceux qui les ont en charge. Chacune doit donc être *le premier épisode d'une lutte*.

3. Elles regroupent autour de ces cibles des couches diverses que la classe dirigeante a tenu séparées par le jeu des hiérarchies sociales et des intérêts économiques divergents. Elles doivent faire tomber ces barrières indispensables au pouvoir, en rassemblant détenus, avocats, et magistrats ; ou encore médecins, malades et personnel hospitalier. Chacune doit, en chaque point stratégiquement important, constituer *un front, et un front d'attaque*.

4. Ces enquêtes sont faites non pas de l'extérieur par un groupe de techniciens ; les enquêteurs ici

sont les enquêtés eux-mêmes. A eux de prendre la parole, de faire tomber le cloisonnement, de formuler ce qui est intolérable, et de ne plus le tolérer. *A eux de prendre en charge la lutte qui empêchera l'oppression de s'exercer.*

La première cible, ce sont les prisons. Pourquoi ?

Depuis mai 68, l'appareil judiciaire — instrument relativement silencieux et docile jusque là — a été « surutilisé » : pour réprimer les ouvriers français et immigrés, pour réprimer les étudiants, pour réprimer les commerçants et les paysans. Camions de C.R.S., rafles dans la rue, matraques et lacrymogènes, gardes à vue, services policiers, flagrants délits, détentions préventives, jugements à la tête (c'est-à-dire à la classe, à l'opinion politique, et à la couleur de peau) des clients, libérations arbitraires, — tout ceci a rendu intolérable la justice de classe. Mais celle-ci commence à ne plus se supporter elle-même dans les institutions et les hommes qu'elle s'est elle-même choisie. Bien des avocats, bien des juges et des employés de la pénitencière ne tolèrent plus le métier qu'on leur fait faire. Il y a plus encore ; le pouvoir d'Etat ne supporte plus ses propres juges : il les décrète *inches*.

En faisant la grève de la faim l'hiver dernier, les militants politiques incarcérés ont donné une forme nouvelle à ce qui n'était encore qu'un malaise sourd. Ils ont regroupé autour de leur action beaucoup de détenus ; ils ont à l'extérieur provoqué un mouvement contre les conditions de la détention ; ils ont permis que se regroupent, de part et d'autre des murs de la prison, ceux qui veulent lutter contre le même intolérable : une justice qui sert la classe dominante. C'est ici que prend place l'enquête sur les prisons.

Cette brochure n'est pas un bilan : elle fait partie intégrante du déroulement de l'enquête. Il s'agit de donner aux détenus des différentes prisons le moyen de prendre la parole au même moment sur les conditions de détention, d'incarcération, de sortie.

Il s'agit aussi de pénétrer dans les prisons et de révéler sur le moment même ce qui s'y passe, — sévices, suicides, grèves de la faim, agitation, révoltes.

Le questionnaire a été rédigé avec d'anciens détenus et modifié à partir des premières réponses. Actuellement près d'un millier de questionnaires sont en circulation.

Il a permis la constitution de groupes d'enquête, réunissant autour d'un certain nombre de prisons, d'anciens détenus, des familles de détenus, divers employés de la pénitencière révoltés par leur travail, des avocats, des magistrats, des étudiants, des intellectuels.

Il a été distribué par ces groupes aux portes des prisons, dans les files d'attente de visiteurs. Malgré la censure des parloirs, certaines familles se sont faites enquêtrices, faisant connaître ainsi à l'intérieur l'action engagée à l'extérieur.

Pour redistribuer l'information le plus rapidement possible, nous avons rédigé cette brochure à partir des premiers questionnaires :

1. A titre d'exemple deux questionnaires remplis ont été intégralement reproduits.
2. Ont été également retranscrits deux récits qui suivent l'ordre des questions posées.
3. Ont été regroupées, sous les principales rubriques du questionnaire, les réponses les plus caractéristiques.

A partir de ces documents, et d'autres qui vont être publiés, différentes campagnes seront organisées pour dénoncer les conditions révoltantes de la détention et le système judiciaire tout entier qui les produit et les soutient. Parmi les demandes immédiates des détenus et de leur famille, figure en tout premier rang l'abolition du casier judiciaire.

1. Le casier judiciaire disqualifie d'entrée de jeu la prétention hypocrite de faire passer la prison pour un lieu de rééducation.
2. En interdisant l'accès de la fonction publique aux détenteurs du casier judiciaire, l'Etat juge tous les jours la valeur de son propre système pénitencier.
3. Le système judiciaire contredit le droit au travail : il condamne les anciens détenus au chômage, à l'arbitraire des employeurs, aux travaux les plus exploités.
4. Avec le casier judiciaire, il n'y a pas de libération, il n'y a que des sursis.

L'abolition du casier judiciaire sera le thème de notre prochaine campagne.

Le Groupe d'Information sur les Prisons.



I. questionnaires

1. la santé

VISITES

Question : Avez-vous des visites ?

Réponse : Oui

Q. : Combien par mois, en moyenne ? R. : Huit.

Q. : Combien de temps fait-on la queue dehors ?

R. : Variable. Parfois 45 minutes, parfois seulement 10 minutes.

Q. : Cela fait-il perdre des heures de travail à votre famille ? R. : Mon épouse a été obligée de prendre un travail mal payé mais qui lui laisse les jours de parloir ; liberté de venir au parloir toute relative pour la majorité des détenus puisque le travail empêche les visites.

Q. : Durée exacte d'un parloir ? R. : Trente minutes.

Q. : Pouvez-vous décrire les conditions de la visite (ce qui vous paraît le plus intolérable) ?

R. : Non. On ne peut pas décrire les conditions de la visite, il faut les vivre. On peut tout de même mentionner le bruit, la saleté des parloirs et surtout la tension constante créée par l'attente de la 30e minute qui termine la visite. La queue à l'extérieur est aussi traumatisante pour les familles. Il y a aussi pour ceux qui s'aiment le supplice d'être présents l'un à l'autre et pourtant d'avoir conscience de vivre dans deux univers différents.

Q. : Votre avocat vient-il à la prison ? R. : Ça lui arrive.

LETTRES

Q. : Recevez-vous toutes les lettres qu'on vous adresse ? R. : En principe.

Q. : Toutes les lettres que vous envoyez arrivent-elles ? R. : Non. Certaines ont été confisquées par le Magistrat instructeur.

Q. : Pouvez-vous raconter des exemples de censure concernant votre courrier avec votre famille et vos amis ? R. : Toutes les lettres sont censurées. Seulement il est arrivé que le courrier ne me parvienne que 46 jours après son départ. Mon épouse recevait mes lettres avec un même retard. Onze jours est le délai minimum. En même temps je n'avais pas droit au parloir. De telles conditions rendent toute correspondance absolument ahurissante !!!

Q. : Avec votre avocat ? R. : Oui. Certaines lettres d'avocat furent ouvertes à plusieurs reprises « par erreur ». Le nombre élevé de ces

« erreurs » montre qu'il s'agit de censure établie consciemment.

Q. : Avec le juge ? R. : Je n'écris pas au juge.

VOS DROITS

Q. : Avez-vous connaissance du règlement de la prison ? R. : De celui qui est affiché en principe à l'intérieur des cellules. Il est à remarquer que les détenus n'y prennent pas garde. Les surveillants souvent ne le connaissent pas mieux. Une fois, au mitard, en s'appuyant sur le règlement un détenu avait réussi à faire changer le système des repas. Les surveillants de bonne foi n'avaient jamais interprété un des articles du règlement des punitions concernant la nourriture selon son sens exact.

Q. : Vous a-t-on dit quels étaient vos droits en prison ? R. : Jamais ! On ne m'a parlé que de mes devoirs. Au contraire, on s'est toujours camouflé derrière une sorte de règlement occulte pour s'opposer à toutes mes demandes, du moins à la plupart de mes demandes.

Q. : Avez-vous des observations à faire concernant le règlement ? R. : Enormément. Sur le manuscrit que je vous envoie, je m'explique plus clairement sur des exemples précis.

Q. : La détention préventive vous a-t-elle privé de moyens de préparer votre défense ? R. : Bien sûr. Ne serait-ce que de l'argent que je n'ai pu gagner.

Q. : Avez-vous choisi votre avocat ? R. : Oui.

Q. : A-t-il été commis d'office ? R. : Non. Mais le résultat est d'ailleurs à peu de choses près le même.

Q. : Si votre avocat n'est jamais venu et ne s'est pas présenté à l'audience, savez-vous que vous pouvez écrire au bâtonnier de l'ordre des avocats ? R. : Oui. Mais je sais aussi qu'il est peu recommandé de le faire. La mafia du barreau a la rancune tenace.

Q. : Et savez-vous si cela a un effet ? R. : Aucun. J'ai vu des exemples. Par contre, il y a un effet « retour à l'expéditeur » non négligeable.

CELLULE

Q. : Êtes-vous en cellule ? R. : Oui.

Q. : Y a-t-il encore des cages à poules ? R. : Oui. Poissy par exemple.

Q. : W.-C. ? R. : Oui.

Q. : Cuvette dans la cellule ? R. : Oui.

Q. : Combien pouvez-vous prendre de douches par semaines ? R. : Une.

Q. : Y a-t-il des punaises ? R. : Une boîte d'allumettes pleine par semaine.

Q. : Tous les combien désinfecte-t-on les cellules ? R. : A la demande, mais ça ne change rien : il y a seulement une trêve de quelques jours. Toutes les cellules ne sont pas infectées.

Q. : *Tous les combien le linge est-il changé ?* R. : Les draps, tous les mois. Pour ceux qui reçoivent du linge de corps — ceux qui sont en pénale — ce linge est changé toutes les semaines. Le service lingerie est bien.

Q. : *Savez-vous combien coûte à votre famille le blanchissage de votre linge personnel (pourboire aux intermédiaires, etc.) ?* R. : Mon linge est lavé par ma famille. Le pourboire pour un sac de linge déposé au café de la Santé est de 5 francs plus la consommation.

PROMENADE

Q. : *Comment se passent les promenades ?* R. : Une heure de promenade dans la matinée. 60 garçons environ dans un espace de 300 à 400 mètres carrés. Au quartier haut, douze à quinze gars dans une cour de 4 m x 8 m.

NOURRITURE

Q. : *Combien de fois par semaine mangez-vous de la viande ?* R. : Quatre fois, et deux fois du poisson.

Q. : *Des fruits ?* R. : 3 fois. Une pomme ou une orange, poire, banane, selon la saison.

Q. : *Quantité ?* R. : Environ 100 grammes de viande ; un merlan moyen ou une piie ou une tranche de 100 à 150 grammes de gros poisson genre colinot.

Q. : *Qualité des aliments que vous recevez ?* R. : Bonne pour la viande en général. Mauvais pour les légumes, pâtes ou féculents. Surtout, les légumes sont mal préparés.

Q. : *Avez-vous eu des maladies dues à l'alimentation (perte de cheveux, caries dentaires, maux d'estomac, troubles intestinaux, etc.) ?* R. : Oui. Perte de cheveux et yeux malades.

CANTINE

Q. : *Avez-vous les moyens de cantiner ?* R. : Oui, mais réduits.

Q. : *Combien cela vous coûte-t-il par mois ?* R. : 100 francs.

Q. : *Qu'est-ce que vous cantinez ?* R. : Fruits, lait, beurre, timbres, objets de toilette, livres.

Q. : *Quels articles non alimentaires trouve-t-on à la cantine, et pouvez-vous nous donner quelques prix ?* R. : Je crois que ces prix sont à peu près ceux de l'extérieur.

LOISIRS

Q. : *Quelles sont les possibilités de vous occuper en dehors du travail ?* R. : Lecture. Etudes permises à la Santé. Il n'en est pas de même dans toutes les prisons. Auxiliaires et le C.N.T.E. sont à remercier.

Q. : *Pouvez-vous pratiquer un sport régulière-*

ment ? R. : Absolument pas. En dehors de la culture physique faite seul.

Q. : *Pouvez-vous entendre la radio ?* R. : Non.

Q. : *La T.V. ?* R. : Bonne plaisanterie ! Les tergiversations du Ministère et des différentes directions indiquent plutôt une volonté de ne pas céder à une pression des détenus qu'à un réel désir d'interdire la radio !!!

Q. : *Avez-vous des séances de cinéma ?* R. : Non. Il y a des conférences faites par diverses personnes avec des diapositives. Ces distractions sont extrêmement récentes, seuls une centaine de détenus y assistent — sur deux mille détenus.

Q. : *Quels journaux avez-vous le droit de lire ?*

R. : Aucun quotidien : *Paris-Match*, *Jours de France* et les revues de ce genre. *Le Chasseur français* est je crois la revue la plus avancée. *L'Express* dans l'univers carcéral est considéré comme explosif. Quant à Marx ou n'importe quel marxiste, ils n'existent pas !!! On les nie purement et simplement. La Direction actuelle semble être plus libérale en matière de lecture, sans pourtant toucher aux dogmes. Les livres de poche sont vendus officiellement en cantine à l'exception des séries policières.

Q. : *Avez-vous vu un instituteur ou un éducateur ?* R. : Oui, les deux.

Q. : *Vous ont-ils apporté une aide ?* R. : Non. Je sais pourtant que les instituteurs sont pleins de bonne volonté et qu'ils rendent d'énormes services à certains étudiants. L'éducateur est satellisé par la Direction dès son arrivée et semble avoir pris une trajectoire propre.

Q. : *Savez-vous combien il y a d'éducateurs ou d'instituteurs dans la prison ?* R. : Deux instituteurs, peut-être trois. Un éducateur. Pour que le travail des instituteurs et des éducateurs soit valable, il faut que leurs droits soient clairement établis, de même que leurs devoirs. Leurs conditions de travail sont aberrantes. La tutelle de la Direction est trop stricte et bloque toute initiative. Malgré l'accord de principe de la Direction, la généralisation des études est bloquée, en dépit des déclarations, au niveau du Ministère de la Justice et Directions diverses. Un Directeur n'ose pas s'engager car il ignore s'il ne sera pas désavoué par ses supérieurs le lendemain. Un garçon primaire, comme la plupart des détenus, s'il étudie, même par intérêt, — grâce, liberté conditionnelle — ne sera ensuite plus jamais le même. Je ne parle pas en me basant sur des statistiques mais sur l'expérience.

Q. : *Savez-vous que vous avez droit à la formation professionnelle ?* R. : Non. Qui me l'aurait dit ?

Q. : *A suivre des cours par correspondance ?* R. : Oui.

Q. : *A passer des examens ?* R. : Oui.

Q. : *Avez-vous pu en bénéficier ?* R. : Non. Parce que j'ai refusé pour des raisons personnelles.

Q. : *Combien cela vous coûte-t-il par an (inscrip-*

tion, livres) ? R. : 75 F d'inscription C.N.T.E. Il faut compter 250 F en moyenne. Le Service social s'efforce d'aider les plus nécessiteux. Malgré tout, certains ne peuvent dépenser cette somme et passent par Auxilia qui, la plupart du temps, fournit les livres et ne demande pas de droits d'inscription. Le C.N.T.E. parfois ne réclame pas les 75 F, lorsqu'on le demande.

TRAVAIL

Q. : Travaillez-vous ? R. : Non. Il ne s'agit d'ailleurs pas de travail, mais d'abrutissement intégral.

Q. : Etes-vous classé dans les Services Généraux ? R. : Non. Mais je suis classé « par » les Services Généraux comme « à surveiller de très près ».

SOINS MEDICAUX

Q. : Comment se passe une visite médicale ? R. : Chaplinesque. 30 secondes devant la porte de la cellule. Malgré les déclarations et les articles de certains médecins pénitentiaires, les services médicaux sont bien inférieurs au système pénitentiaire. Ce qui n'est pas peu dire.

Q. : En cas de maladie pouvez-vous voir le médecin immédiatement ? R. : En principe et à condition qu'il soit là. Le médecin est bien plus difficile à voir que le directeur.

Q. : Quand on est prévenu, les traitements médicaux sont payants ; cela vous a-t-il empêché de vous soigner ? R. : Attention, les soins dentaires et les lunettes, plus les instruments de prothèse, sont payants mais les soins médicaux y compris chirurgicaux sont gratuits.

Q. : A quelles conditions a-t-on droit à l'infirmerie ? R. : Etre très bien vu de l'infirmière major ou être atteint de la lèpre, du choléra ou d'un cancer généralisé.

Q. : Avec quels médicaments soigne-t-on le plus souvent ? R. : Aspirine ; si c'est vraiment grave on va jusqu'à l'aspro ou au valium.

Q. : Avez-vous eu à vous plaindre des soins médicaux ? R. : Oui.

Q. : Vos dents sont-elles cariées ? R. : Non.

Q. : Votre vue est-elle surveillée ? R. : Non. Depuis que je suis prévenu, mes yeux sont continuellement fatigués.

Q. : L'assistante sociale vous a-t-elle été utile ? R. : Oui, mais le service social dans son ensemble est à un stade médiéval. Les assistantes sociales sont des espèces de « dames d'œuvre » à peine tolérées par la Direction. Tel qu'il est conçu, le service social est inutile. Les dames patronesses feraient tout aussi bien l'affaire. Les droits et les devoirs là aussi demandent à être précisés.

Q. : Pouvez-vous raconter les tests avec les psychologues ? R. : J'ai passé les tests d'intelligence et de personnalité ; jamais on ne m'a fait

part des résultats. Par contre, ces résultats ont été communiqués à l'expert. Les experts désignés par l'instruction, il s'agit d'une vaste rigolade. Certains ne voient les détenus que quelques minutes, souvent moins de 10 minutes. Et sur de telles séances ils construisent une étude de 20 pages pour le Tribunal. Les experts ont accès aux dossiers et bâtissent leur rapport en fonction des données contenues dans ce dossier. Tout est absolument faussé, conventionnel, seul joue la sympathie entre expert et expertisés.

DISCIPLINE

Q. : Qu'avez-vous à dire de la discipline ? R. : Rien. La discipline varie avec la personnalité des détenus. Il y a d'ailleurs un certain clivage dans la surveillance : ceux qui regrettent le bon vieux temps et ceux qui traitent les détenus comme des hommes. Ils sont de plus en plus nombreux. Malgré tout, il est symptomatique de voir que ce sont toujours les premiers qui l'emportent.

Q. : Des surveillants ? R. : Ce sont des hommes pareils à ceux qui travaillent chez Simca ou ailleurs. Ce qui est infiniment grave, c'est que celui qui est vindicatif et méchant trouve toujours matière à se dépenser, et c'est plus grave qu'à l'extérieur car le détenu moyen n'a aucune défense.

Q. : De la fouille ? R. : C'est une formalité infamante. Il faut y passer pour s'en rendre compte. Un dispositif mécanique serait 100 fois plus efficace, moins humiliant. Les surveillants fouilleurs sont les premiers à le penser. En prison, la fouille est le moyen de transformer l'homme en objet.

Q. : Avez-vous été au prétoire ? R. : Oui souvent. Q. : Pour quel motif ? R. : Café trouvé par des familles, être pris à la fenêtre (interdit), etc.

Q. : Y a-t-il des amendes ? R. : Oui. Personnellement, personne ne pourrait m'obliger à les payer, je refuserais catégoriquement.

Q. : Avez-vous été au mitard ? R. : Oui.

Q. : Combien de temps ? R. : Au total, 90 jours.

Q. : En cellule de force ? R. : Non.

Q. : Pouvez-vous dire comment cela se passe ? R. : Oui, mais pas en trois lignes.

Q. : Avez-vous été victime de violences physiques ? R. : Jamais. Je connais pourtant de nombreux cas répertoriés avec références, nom et date.

Q. : Quelles brimades tenez-vous à dénoncer ?

R. : Les coups d'abord. Ensuite la camisole de force, attaché dans un cachot, absolument immobile. Et malgré l'interdiction formelle du juge de l'application des peines.

Q. : Avez-vous entendu parler de grèves de la faim ? R. : J'ai participé à toutes. J'en ai fait une à mon compte. Ce n'est pas fini, je crois.

Q. : De suicides ? R. : Nombreux, un garçon s'est éventré avec un couteau. Un autre s'est

pendu. Un s'est suicidé par grève de la faim (111 jours).

Q. : *De révoltes ?* R. : Oui, j'ai assisté à deux.

Q. : *Quels sont les aspects les plus scandaleux de la vie pénitentiaire sur lesquels vous voulez voir l'extérieur engager principalement et immédiatement la lutte : moyens d'assurer sa défense une fois en prison, droit à l'information, abolition des violences physiques, droit à la vie sexuelle ?*

R. : Le tout en bloc, on ne peut les séparer. Egalement réforme des parloirs : les condamnés n'ont droit qu'à 30 minutes par semaine ; ceci est à abolir rapidement.

Q. : *Quelles observations faites-vous sur cette enquête et sur ce questionnaire ?*

R. : Une seule : vous vous trompez d'adresse. Les réformes dans les prisons ne peuvent s'accomplir seules, elles dépendent entièrement des réformes de la police et de la justice. Agir autrement, c'est débiter l'arbre en planches avant de l'abattre. Le système pénitentiaire n'est pas indépendant comme les P. et T. ou la S.N.C.F. C'est une partie d'un système plus vaste qu'on appelle justice. En outre, les injustices commises par l'Administration pénitentiaire peuvent être tenues pour bénignes, à côté de celles de la police et des magistrats de tous poils. Avec les pouvoirs dont ils disposent, un Directeur de prison ou un surveillant-chef pourraient rendre les conditions carcérales absolument intenable. Ils ne le font pas. Par exemple, je n'ai jamais entendu parler d'hommes pendus par les pieds et roués de coups sur les parties sensibles, ni de ceux plongés dans les baignoires, ni d'hommes dont les testicules auraient été branchés à une génératrice électrique. Aucune femme n'a, je crois, avorté à coups de pieds dans le ventre. Toutes ces méthodes sont couramment employées par les diverses polices. Si les magistrats imbibés d'humanisme n'employaient pas la violence physique, ils se servent par contre d'une violence plus inadmissible encore : conditionnement de témoins et orientation de leurs dépositions, menaces d'incarcération, volonté de faire cadrer une instruction non avec la vérité mais avec la conviction de culpabilité soufflée par la police, détention préventive, truquage du dossier, etc. Bien sûr, ces faits hors de leur contexte, paraissent bénins. Ils sont pourtant tragiques pour ceux qui les vivent. Des barreaux de cellule plaqués or et du poulet à chaque repas ne changeraient rien à la condition profonde du détenu. Pour qu'une réforme de l'infracteur soit valable il faut que la justice lui présente un visage infrangible. Le magistrat doit sans cesse s'interroger sur la légalité de ces méthodes. Qu'un infracteur use de violence, de vol, de meurtre même, n'engage que lui. Un magistrat qui emploie des méthodes similaires, fausseté, couverture de violences policières, refus d'objectivité, engage tout un système, toute une civilisation. Si la justice emploie les mêmes méthodes

que l'homme qu'elle juge, au nom de quoi le fait-elle ? L'infracteur se raidira et aura la conviction que l'homme noble, l'homme droit, c'est lui, car il lutte seul, sans l'appareil de la loi, sans l'immunité des magistrats. L'homme prisonnier plus que tout autre a besoin de justice. Il faut qu'il trouve en face de lui le visage d'un ordre social qui soit l'essence de la civilisation et non un groupe de brigands dissimulés sous leur robe magique pour assouvir les haines et les complexes de leur éducation. En s'attaquant aux prisons, le problème est pris à l'envers. On prend l'effet pour la cause. Malgré ce que je viens de vous dire, la nécessité d'une enquête telle que la vôtre était urgente. Je vous remercie. Je suis à votre disposition pour confirmer mes déclarations où et quand vous voudrez.

2. province

VISITES

Q. : *Visites ?* R. : Non.

Q. : *Queue pour rendre visite ?* R. : Oui.

Q. : *Combien de temps dehors ?* R. : 1 h 30.

Q. : *A l'intérieur de la prison ?* R. : 30 mn.

Q. : *Durée du parloir ?* R. : 10 mn, 15 mn ou 30 mn selon les prisons.

Q. : *Conditions de la visite ?* R. : Les visites se passent dans des conditions très pénibles aussi bien pour les visiteurs que les détenus. La plupart du temps, les locaux sont d'une propreté douteuse. Les visites se passent généralement dans de très très petites cabines grillagées où vous ne pouvez absolument pas bouger.

Q. : *Comment êtes-vous surveillé ?* R. : Selon les prisons, un ou plusieurs surveillants écoutent, ou, dans des grandes prisons, une table d'écoute sert à cet effet.

Q. : *Si vous êtes étranger pouvez-vous parler votre langue ?* R. : Oui, seulement avec un surveillant interprète pour pouvoir suivre la conversation tout au long de la visite.

Q. : *Colis ?* R. : 1 colis de 5 kg pour Noël, avec autorisation spéciale, des vêtements.

Q. : *Comment obtient-on ces autorisations ?*

R. : Un colis de 5 kg de vivres est autorisé par le Ministère de la Justice pour les fêtes de fin d'année. Hélas ! la plupart des denrées sont interdites et le peu de chose qu'il vous reste est saccagé, car c'est le mot, par le contrôle.

LETTRES

Q. : *Recevez-vous les lettres qu'on vous adresse ?* R. : Non.

Q. : Pouvez-vous écrire autant que vous voulez ?

R. : Non.

Q. : Censure ? R. : Oui.

Q. : A quel sujet ? R. : Parce qu'une fois je ne voulais pas dire la raison exacte à ma fiancée pourquoi je me trouvais en prison. La censure avait marqué : « menteur » sur ma lettre et donné le motif exact. Résultat, ma fiancée m'a laissé tomber.

DROITS

Q. : Vous a-t-on dit quels étaient vos droits en prison ? R. : Non. Une fois, j'ai posé la question au surveillant-chef de T... qui m'avait répondu qu'une fois en prison je n'avais que des devoirs envers l'administration pénitentiaire.

Q. : Observations concernant le règlement ? R. : Oui, car il n'y a qu'un seul règlement pénitentiaire. Seulement, chaque directeur de prison fait son règlement un peu à sa façon et c'est toujours au détriment du détenu, ce qui est une injustice flagrante.

CELLULE

Q. : A combien ? R. : 3, 4 ou 5.

Q. : Prenez-vous vos repas seul ? R. : Non, en réfectoire.

Q. : Douches ? R. : Oui, une fois par semaine.

Q. : Etat des paillasses ? R. : Je crois que toute la crasse s'y trouve.

Q. : Linge changé ? R. : Toutes les semaines.

Q. : Désinfecte-t-on les cellules ? R. : Oui, peut-être une fois par an.

Q. : Heure du lever ? R. : 7 heures.

Q. : Extinction des lumières ? R. : 21 heures.

PROMENADE

Q. : Durée ? R. : 30 mn par jour généralement, on est plusieurs.

Q. : Etes-vous toujours avec les mêmes détenus ? R. : Non.

Q. : Pouvez-vous décrire la promenade ? R. : La cour de promenade est de 6 m de long sur 4 de large environ ; il est interdit de parler trop fort, siffler, chanter, et de se livrer à certains divertissements.

NOURRITURE

Q. : Heure des repas ? R. : 11 h le matin et 17 h le soir.

Q. : Durée d'un repas ? R. : Tout juste 15 mn, tellement il y a peu de choses à manger.

Q. : Couteau, fourchette ? R. : Oui et non, cela dépend des prisons.

Q. : Combien de fois par semaine, mangez-vous de la viande ? R. : Deux.

Q. : Des fruits ? R. : Trois.

Q. : Qualité des aliments que vous recevez ? R. : Presque toujours avariés.

Q. : Les quantités sont-elles suffisantes ? R. : Non.

Q. : Avez-vous eu des maladies ? R. : Perte de cheveux et surtout j'ai perdu pratiquement toutes mes dents.

CANTINE

Q. : Moyens de cantiner ? R. : Oui.

Q. : Denrées ? R. : Il n'y a pas d'obligation, on peut prendre ce que l'on veut.

Q. : Coût par mois ? R. : 60 F par mois car vous ne pouvez pas dépenser plus, même si vous avez les moyens.

Q. : Depuis que vous êtes en prison, avez-vous passé des visites médicales ? R. : Oui.

Q. : Visites médicales obligatoires ? R. : Une à chaque entrée.

Q. : Pouvez-vous dire comment se passe une visite médicale ? R. : Elles sont très rapides et il faut vraiment être très malade pour être soigné comme il convient, autrement vous êtes soigné à coup d'aspirine.

Q. : En cas de maladie, pouvez-vous voir le médecin immédiatement ? R. : Non.

Q. : Les traitements payants sont-ils un empêchement de vous soigner ? R. : Même prévenu, les soins sont gratuits.

Q. : Vu un psychiatre ? R. : Oui.

Q. : Un psychologue ? R. : Oui.

Q. : Dents soignées ? R. : Cela dépend des prisons, mais les soins ne sont ni faits ni à faire.

Q. : Vue soignée ? R. : Non.

Q. : Vu l'aumônier ? R. : Oui.

Q. : Aide apportée ? R. : Surtout une aide morale.

Q. : Une assistante sociale s'est-elle occupée de vous ? R. : Oui.

Q. : De vos enfants ? R. : Oui.

Q. : Conséquences que cela a ? R. : Cela m'a empêché de perdre définitivement ma fille.

Q. : Avez-vous vu un instituteur ou un éducateur ? R. : Non.

Q. : Droit de passer des examens ? R. : Oui.

Q. : Pratique d'un sport régulièrement ? R. : Non.

Q. : Radio ? R. : Oui, mais pas dans toutes les prisons.

Q. : Séances de cinéma ? R. : Oui.

Q. : Exemple de films ? R. : Variés.

Q. : Journaux ? R. : Uniquement des livres pour les gosses et des journaux sportifs.

TRAVAIL

- Q. : Travaillez-vous ? R. : Oui, 8 heures par jour.
Q. : Faites-vous du travail en cellule ? R. : Oui, des filets.
Q. : Salaire après retenues ? R. : 40 F.
Q. : Quand êtes-vous payé ? R. : A la fin du mois.
Q. : Faites-vous du travail en atelier ? R. : Oui, de tout.
Q. : Travail à la chaîne ? R. : Non.
Q. : Qui contrôle ? R. : Un chef détenu, un surveillant.
Q. : Victime d'un accident du travail ? R. : Non.
Q. : En avez-vous entendu parler ? R. : Oui.
Q. : Quel est votre salaire ? R. : Minimé, car on a tellement de retenues qu'il ne reste pratiquement plus rien.
Q. : A quoi servent les retenues sur salaire ? R. : Trésor, frais de justice, pécule-réserve.
Q. : Pouvez-vous envoyer de l'argent à votre famille ? R. : Oui.
Q. : Votre conjoint et vos enfants bénéficient-ils de la Sécurité sociale ? R. : Oui.
Q. : Qui s'occupe de vos enfants depuis que vous êtes en prison ? R. : L'assistance publique.
Q. : Est-ce toujours les mêmes surveillants qui s'occupent de vous ? R. : Non.
Q. : Avez-vous été au prétoire ? R. : Oui.
Q. : Pour quel motif ? R. : Incorrection envers les surveillants.
Q. : Avez-vous été au cachot ? R. : Oui.
Q. : Combien de temps ? R. : 45 jours.
Q. : Pouvez-vous dire comment cela se passe ? R. : Très souvent vous recevez une correction.
Q. : Avez-vous entendu parler de suicides, grèves de la faim, révoltes en prison ? R. : Oui.
Q. : Avez-vous été en contact avec des prisonniers politiques ? R. : Non.

II. récits

1. la santé

Dès franchie la porte, tout est mis en œuvre pour vous humilier, vous abaisser, vous faire comprendre qu'il faut « filer droit » et que vous n'êtes plus un homme mais un numéro, et un numéro doit se taire et surtout ne rien réclamer : « Tu vas la fermer toi là-bas », « magne-toi un peu le train », « vous commencez à m'emmerder », « merde alors » et tout cela sur un ton auprès duquel celui de l'adjudant de quartier n'est qu'un doux et tendre murmure.

A l'arrivée, à la fouille, il faut se mettre nu pour « être fouillé » mais sous prétexte de gagner du temps... « vous vous rhabillerez tout à l'heure, venez signer ici... prenez votre paquetage et allez dans l'autre pièce pour vous habiller ».

CONDITIONS MATERIELLES

Elles sont bien souvent très pénibles.

Chauffage en hiver qui marche mal et de toutes façons ne pourrait suffire dans le meilleur des cas à chauffer valablement la cellule. Cet hiver, dans certaines cellules de la division, l'huile se figeait au point qu'elle ne pouvait plus sortir de la bouteille, mais il fallait tout de même se laver, se raser avec de l'eau glacée. Il faut dire que l'hiver il est distribué une couverture supplémentaire bien que cela n'ait d'utilité que la nuit, car dans la journée il est rigoureusement interdit de s'allonger sous ses couvertures.

La nourriture est infecte, bien que quelques efforts soient faits depuis quelque temps. Voici le menu qui se sert à peu de choses près depuis plusieurs années :

— Tous les soirs : une louche de soupe et de légumes ; la soupe est « potable », mais les légumes (presque exclusivement riz et pâtes) sont absolument immangeables, et les détenus qui n'ont pas d'argent préfèrent le plus souvent manger du pain sec.

— Le midi, il est distribué de la salade qui n'est guère lavée pas plus qu'assaisonnée ; donc celui qui ne peut acheter de l'huile et du vinaigre, ne la mange pas. Avec cette salade, il est servi le midi :

— lundi : une louche de légumes, une tranche de pâté de boudin ;

— mardi : une louche de légumes, un morceau de viande (50 à 100 g) ;

— mercredi : une louche de légumes, un poisson mal cuisiné et très petit ;

— jeudi : une louche de légumes, un morceau de viande (50 à 100 g) ;

— vendredi : une louche de légumes, un poisson mal cuisiné et très petit ;

— samedi : une louche de légumes, un œuf dur. Donc, sans être habitué « à la grande gastronomie », celui qui ne peut acheter de supplément à la cantine a faim le samedi par exemple quand il ne mange qu'un œuf dur et un peu de légumes, avec, le soir, une louche de soupe. La Direction n'est peut être pas toujours responsable, car il arrive, très rarement, que les légumes soient à peu près bien préparés et mangeables. Tout en considérant que l'on se trouve en prison et sans demander une nourriture raffinée, il est impensable qu'en France, en 1971, des hommes qui, pour avoir contrevenu aux lois, n'en restent pas moins des hommes (bien que pour l'Administration cela est peut-être mis en doute), ne mangent pas à leur faim.

TRAVAIL

Il est très difficile parfois de pouvoir travailler à la Santé et lorsque cela est possible, il faut le faire pour un salaire dérisoire : environ 3 francs pour la confection de 1 000 étiquettes ; un travailleur moyen en travaillant 8 heures, arrive à 2 500. S'il est condamné, l'administration prélèvera 5/10e sur ces 7,50 F qu'il aura gagnés, soit 3,75 F ; sur les 3,75 F il n'aura le droit de dépenser que 1,87 F et les 1,88 F qui restent seront divisés en deux : 0,94 cts pour les frais de justice et 0,94 cts pour le pécule constitué en vue de la sortie. Il ne faut donc pas être étonné si beaucoup ne veulent pas travailler afin de ne pas être exploités par les négriers que sont les concessionnaires des prisons et par la sangsue qu'est l'Administration.

Si les conditions matérielles sont bien souvent infectes (parloirs crasseux, un tabouret et une table de 80/60 cm dans une cellule de 3,80/3,80 au quartier haut à la Santé, cela pour 4, parfois 5 détenus), ce ne sont pas les pires.

CE QUI EST INTOLERABLE

De se sentir soumis et d'être soumis à l'arbitraire des surveillants, êtres frustrés et bien souvent peu intelligents dont quelques-uns vont jusqu'à provoquer les détenus afin de les faire sortir de leurs gonds ; d'autres, ivres du matin au soir, se permettent des réflexions les plus déplacées, mais il faut supporter, se taire, car le surveillant à la Santé et dans toutes les prisons en général est roi. Qu'il soit idiot, ivrogne, borné, de mauvaise foi, il aura raison. Et sa seule parole suffira à vous faire envoyer au « mitard ». Il fera un rapport en marquant dessus ce qu'il veut (il n'est absolument pas contrôlé), et le lendemain vous comparaitrez au « prétoire » ; tort ou raison, cela n'a aucune importance, vous aurez tort. « Mais, monsieur le directeur, j'étais à la fenêtre, mais je ne parlais pas ». « Il est interdit d'être à

la fenêtre et si le surveillant dit que vous parliez, c'est que cela était vrai. » « Monsieur le Directeur, si j'ai dit au surveillant de me foutre la paix, c'est qu'il était ivre et tournait dans ma cellule en cherchant partout ce qui n'était pas conforme au règlement et chicanait pour une couverture mal pliée ou parce que le lavabo n'était pas propre. » « Vous êtes un menteur, les surveillants ne boivent pas. » Et c'est le mitard, et si vous n'êtes pas content, la « machine à bosseler » (bien que le passage à tabac devient plus rare depuis quelques années mais il existe malheureusement toujours).

Au mitard, prison dans la prison, « régime léger » : un jour, repas normal servi avec une cuillère en bois, ce qui oblige à manger la viande quand il y en a avec les mains (quoique le morceau étant si petit, on peut en faire une seule bouchée bien souvent) ; le lendemain de ce jour fastueux, il n'est donné qu'une assiette de soupe, le midi et le soir. Ajouter à ce régime alimentaire, l'interdiction de recevoir et d'écrire à sa famille (juste une lettre pour prévenir en arrivant), le froid en hiver (les tuyaux de chauffage sont au plafond), l'ennui, rien d'autre à faire que de tourner en rond ; car si les livres de cours sont laissés, les crayons, stylos, sont interdits ; la crasse : il faut dormir sans drap, sur un matelas dont la housse est luisante d'ordure (de sperme en particulier, car beaucoup de détenus emploient la masturbation comme somnifère). Mais ce régime n'est pas suffisant pour les costauds, et il est prévu, dans le règlement affiché sur la porte, la tonte des cheveux à ras et le pain sec avec l'eau ; bien sûr, les parloirs sont supprimés et la commande de cantine aussi, sinon cela ne serait pas drôle : en 1971, dans un pays civilisé, on peut rêver.

Le mitard par lui-même encore n'est pas ce qu'il y a de pire, le pire ce sont les suites. Moi qui écris ces lignes en surveillant la porte afin de ne pas être surpris, ce qui me coûterait 8 ou 15 jours de mitard, plus un rapport disciplinaire : pour être à la fenêtre, pour échange de coups avec un camarade on a un rapport et lorsqu'on pour être à la fenêtre, pour échange des coups avec un camarade ou a un rapport et lorsqu'on demande sa liberté conditionnelle, elle est refusée pour mauvaise conduite : « Pensez donc, c'est une forte tête, la conditionnelle n'est pas faite pour des gens comme lui. » (De toute façon, elle n'est faite pour personne et quand l'on gagne 6 mois sur 4 ou 5 ans, il faut être content car c'est très rare.) On ne considérera pas les motifs futiles de ces rapports, juste leur nombre suffira ; quant à ceux qui les ont faits, peu importe : un surveillant est un surveillant, et un surveillant n'a jamais tort ; peu importe aussi si j'ai vraiment l'intention en sortant de remonter la pente et si, rentré en prison sans certificat d'études, je compte passer l'an prochain un brevet professionnel. Le reste, c'est : je suis une

forte tête et la conditionnelle n'est pas faite pour les gens comme moi. En premier lieu donc, ce qui est le plus intolérable, c'est d'être soumis à l'arbitraire, non pas seulement des surveillants mais de tout le personnel de l'administration. La censure renvoie les lettres qu'elle veut quand elle veut, et sous n'importe quel prétexte : « Ne parlez que d'affaires familiales » ou plus simplement : « Interdit ». A-t-on à se plaindre de quelque chose ? Le directeur ne donne aucune suite aux réclamations. Écrit-on au Ministère de la Justice ? Au procureur ? Ceux-ci renvoient les lettres au directeur qui, bien sûr, ne donne pas suite ou même parfois punit pour réclamations injustifiées. Quant aux règlements, il est difficile de les connaître exactement et de savoir quels sont nos droits ; de toute façon, aucune importance, car tous les règlements en prison ne vont que dans un sens : administration/détenu.

SERVICE MEDICAL

Celui-ci est parfaitement inefficace. Les infirmières et médecins sont en général très gentils et compréhensifs, il n'en est pas moins vrai que de leur faute ou non il est difficile d'être soigné correctement.

Quant au dentiste, si l'on est pas condamné, il faut payer ; et encore, même si l'on est condamné mais que l'on a de l'argent, même très peu, cela n'est plus gratuit et le moins que l'on puisse dire c'est que les tarifs qu'applique le dentiste de la prison ne sont pas des plus tendres et avant même de commencer à soigner une dent, il demande à la comptabilité si le détenu a de l'argent sur son compte et combien.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur les abus des prisons : restrictions de lecture ; il n'est pas possible de lire les livres qu'on veut, restriction de courrier et beaucoup d'autres choses, mais tout cela dépasserait le cadre d'une lettre.

2. nevers

VISITES

Condamné, on a droit à une visite de sa famille, une demie heure par semaine. Les amis doivent avoir une autorisation spéciale. J'ai eu ainsi la visite d'un ami (qui avait des « relations »). On n'a pas droit aux visites de l'avocat, une fois que l'on est condamné, on ne peut donc plus être défendu par personne.

On peut demander par écrit une prolongation de parloir. Cette prolongation est donnée aux détenus qui se tiennent bien. Elle peut atteindre une demie heure, mais elle est fonction du nombre de visite : s'il y a trop de visites, les parloirs sont

complets et il n'est pas alors question de prolongation ; et une demie-heure par semaine, ça passe très vite.

En général, on n'a pas à attendre à l'intérieur de la prison.

Les parloirs sont de petits boxes individuels à l'intérieur desquels on est enfermé. Deux plaques de plexiglass séparent le détenu de son visiteur. Pour se parler, il faut crier très fort, et derrière, il y a les gardiens qui écoutent, voire qui interviennent si l'on dit des inexactitudes (de leur point de vue) sur la prison, ou bien si l'on parle de choses interdites. Dans ce dernier cas, la visite peut être écourtée par le gardien. On n'a pas le droit de fumer dans les parloirs. Le visiteur ne peut pas montrer de journaux au détenu.

Ce qui est le plus insupportable, c'est la séparation et la surveillance. La fin du parloir aussi, car souvent on n'a pas fini de dire ce qu'on avait à dire. Comme on n'a pas de montre, on se laisse souvent surprendre par la fin. Une fois que le gardien a averti que la visite était finie, il faut quitter immédiatement le parloir.

Quand on est prévenu, on a droit à deux visites d'une demie heure par semaine, ainsi qu'à celles de l'avocat. Mais il arrive que pendant l'instruction, on soit mis au secret : on ne reçoit alors ni visite, ni lettre.

COLIS

On n'a pas le droit de recevoir de colis. Sauf à Noël, où l'on peut recevoir 1 colis de 5 kg ou 2 de 2,5 kg. Ces colis sont évidemment fouillés et on n'a pas le droit de recevoir d'alcool, de livres, de chocolats fourrés à la liqueur, de boîtes de conserve (je crois), de bouteilles en verre, de tabac (et j'en oublie certainement).

LETTRES

J'ai reçu pratiquement toutes les lettres écrites par la famille avec du retard (7 jours), quand, pour une raison ou pour une autre, les censeurs, jugeaient les lettres trop dangereuses pour prendre la responsabilité de les censurer eux-mêmes. Dans ce cas, ces lettres passent par le juge d'application des peines qui soit les intercepte carrément, soit donne son autorisation pour que ces lettres soient communiquées au détenu. Dans le premier cas, ces lettres ne sont pas rendues au détenu, à sa sortie de prison.

Quant aux lettres des amis, il y en a beaucoup que je n'ai pas reçues.

La censure, elle est bête et méchante : dans les premières lettres, les mots non courtois à l'égard de la prison étaient soulignés trois fois. Ça, c'est le côté bête. Le côté méchant : au lieu de censurer en raturant certains passages des lettres,

les censeurs ne trouvaient rien de mieux que de découper aux ciseaux les passages à censurer. Ainsi reçoit-on de temps en temps des moitiés de lettres.

Condamné, on peut écrire deux lettres par semaine (en principe de 30 lignes maximum, mais il y a des tolérances si l'on se tient bien). Prévenu, on peut écrire tous les jours, et les lettres aux avocats ne sont pas ouvertes. Quant à écrire ce qu'on veut, il n'en est pas question, encore que l'on ne sache pas ce qu'il est interdit d'écrire (ainsi ai-je pu écrire pas mal de choses).

DROITS

Non, on ne sait pas les droits qu'on a en prison. Avertir les détenus de leurs droits, est contraire à l'esprit des prisons : on n'a que le droit d'obéir aux gardiens (cf. Ch. Exbrayat, éditorialiste du *Journal du Centre* : « Il n'est pas question de laisser les prisonniers libres de leur destin »).

Le fait de ne jamais connaître les droits que l'on a, est certainement l'une des choses les plus dures. Mais même si on les connaissait, qui défendrait un détenu qui doit passer au prétoire ? Il faut se rappeler que les condamnés n'ont même plus le droit de voir leur avocat...

CELLULE

A la prison de Nevers, on est seul en cellule ; c'est le régime normal. Mais il peut y avoir des exceptions.

On prend ses repas tout seul dans la cellule.

Il n'y a pas d'installations sanitaires ; on dispose d'un seau pour W.-C., et d'une cuvette pour laver sa vaisselle, son linge, et se laver soi-même ; comme il n'y a pas d'eau courante, on a un broc à eau qui est changé deux fois par jour. (Nb : ceux qui vident les seaux hygiéniques sont les mêmes qui nous servent à manger...)

On prend des douches une fois par semaine, en groupe.

Etat des paillasses : sales.

La serviette, le torchon et le slip sont changés une fois par semaine. Le pyjama, les draps le sont une fois par mois. Le pantalon, la veste et le pull over ne m'ont pas été changés pendant les deux mois de ma détention.

Les cellules ne sont pas désinfectées, même entre le passage de deux détenus. La cellule est seulement lavée au départ d'un détenu. Ainsi quand je suis arrivé dans ma cellule, le seau hygiénique était noir de crasse...

Pour faire le ménage, on ne dispose que d'une petite balayette. Durant les deux mois, je n'ai eu la possibilité de passer ma cellule avec une serpillère qu'une seule fois, et encore je crois que c'était dû au fait que j'avais protesté. Je ne sais pas si les autres détenus ont pu faire de même (je ne le crois pas).

Heure de lever : 6 h 40 ; on prend ses habits qu'on a dû sortir de la cellule la veille ; 7 h 30 : petit déjeuner ; 11 h 30 : déjeuner ; 17 h 30 : dîner ; 18 h : on se déshabille, on sort les habits et le tabouret de telle sorte qu'on est obligé de se coucher à 18 h ; extinction des feux : 21 h.

PROMENADE

Durée : 1 heure. Mais lors de ma première détention à Montbéliard, je ne connaissais pas mes droits à ce sujet, et comme j'étais toujours seul, je faisais souvent des promenades d'un quart d'heure, dix minutes.

Les promenades se font à cinq, sauf en cas d'isolement.

Pas toujours avec les mêmes détenus.

Pendant les promenades, on tourne en rond dans une petite cour (20 x 10), où on marche en va et vient. On est surveillé du haut de la prison par un gardien. On ne peut pas faire de sport pendant ce moment là (aucun matériel).

NOURRITURE

Durée des repas : 5 mn (mais c'est parce qu'on est seul, et qu'il n'y a pas grand chose à manger). On a un petit canif, mais qui ne coupe pas et qui est inutilisable au bout de deux ou trois fois (je vous envoie mon canif par ailleurs).

Pas de réfectoire à Nevers.

On mange deux fois de la viande par semaine, sinon c'est du poisson ou un œuf. Fruits : une pomme ou une orange tous les deux jours. Sinon, compote de pommes ou fromage « Vache qui rit » (ou qui y ressemble).

Qualité des aliments : pommes de terre, fayots, pois cassés, riz ou pâtes. On en jette beaucoup. Les quantités sont largement suffisantes dans la mesure où la nourriture est mauvaise (jamais de rab.).

Deux mois, c'est pas assez pour attrapper une maladie à cause des aliments.

CANTINE

On est obligé de cantiner : le beurre, la bière, le nescafé, le sucre (on ne nous donne que 10 morceaux de sucre par semaine), le tabac (limité à 7 gauloises ou 3 bleus par semaine), les journaux, une brosse à dents, du dentifrice, un peigne, un stylo à bille, le papier hygiénique, un miroir, un gant de toilette, les timbres, le papier, les enveloppes, les allumettes (les briquets à essence sont interdits) ; on peut avoir des briquets à gaz.

Sans cantiner beaucoup, je dépensais environ 150 F par mois.

VISITES MEDICALES

Une visite médicale 2 jours après être entré. On ne nous examine pas (même si on est malade), on nous demande seulement si ça va. On nous fait une prise de sang. Pas de radio. La visite dure quelques secondes.

Le médecin vient une fois par semaine, mais la visite n'est pas obligatoire, il faut demander à l'infirmière de service pour passer la visite. Il faudrait se renseigner pour savoir si au moins une fois par an, il n'y a pas une visite obligatoire. A Montbéliard, j'avais des caries dentaires. Réponse du médecin : « On ne s'occupe pas de cela ici. »

En cas de maladie on peut effectivement faire appel au médecin. Mais il faut être malade, et que les signes de la maladie soient très apparents. Le sport : il faut avoir moins de 20 ans pour faire du sport 2 fois par semaine pendant une heure.

Pas de radio, pas de T.V., pas de cinéma. La messe seulement tous les dimanches. Comme l'autel est en plein milieu de la prison, on est quasiment obligé de l'écouter.

Journaux (hebdomadaires) : *Match*, *Jours de France*, *Entreprise*, *Tintin*, *Mickey*, *Point de vue sur le monde*, *Rustica*, *La vie catholique*, *le Pèlerin*, *le Figaro littéraire* ; (mensuels) : *Sélection*, *Constellation*, *Réalité*, *Lectures pour tous*, *le Chasseur Français*.

Ces journaux sont assez souvent censurés, surtout les articles concernant les prisons ou les gauchistes (et ce n'était pas parce que c'était moi).

Livres : on a droit à 2 livres le mardi et 2 le vendredi. On pourrait choisir ses livres, mais le catalogue n'est jamais à notre disposition, ce qui fait que le responsable de la bibliothèque donne les livres qui lui tombent sous la main. Le responsable de la bibliothèque est un détenu. Oui, je pouvais envoyer de l'argent à ma famille.

SYSTEME DE SURVEILLANCE

La nuit : 4 à 5 fois par nuit, le gardien allume la cellule pour voir si on dort. Il regarde par un judas. Pendant la journée, il y a des rondes.

Ce ne sont pas toujours les mêmes qui s'occupent de nous.

Les surveillants nous traitent différemment selon le détenu. Mais disons que d'une façon générale, ils essaient de montrer constamment que ce sont eux qui commandent et qu'on n'a qu'à obéir.

BRIMADES

- ne jamais regarder par la fenêtre,
- marcher en longeant les murs,
- jamais les mains dans les poches,

- ne pas chanter ou siffler (dehors, un chien nous casse les oreilles : il aboie chaque fois qu'il y a un bruit, ou que quelqu'un entre ou sort de la prison. Les détenus sont excédés par ces aboiements. Mais nous, on ne doit pas faire le moindre bruit. On est traité pire qu'un chien),

- toute demande un peu exceptionnelle doit être faite par écrit au surveillant-chef de la prison qui donne son accord, à condition qu'on se tienne bien.

Mais à part le règlement lui-même, il n'y a pas de brimades très graves.

A la prison de Nevers, on passe la dernière nuit au cachot, mais ce n'est pas une punition (!). A Montbéliard, c'est quand je suis entré en prison que j'ai passé par le cachot (non chauffé).

Au cachot, tout est scellé : le tabouret, la table, le lit. Il y a une double porte, dont l'une (celle qui est intérieure à la cellule) est une grille. De même pour la fenêtre que l'on ne peut donc pas ouvrir.

III. réponses

1. les visites

Avez-vous des visites ?

FRESNES : Les visites dépendent d'un tas de papiers que les gens qui veulent nous visiter doivent remplir : demander des autorisations au juge d'instruction, des photos, des papiers, et à la fin, on n'est pas sûr d'avoir l'autorisation.

DOUAI : Mon père chaque mois, ma mère chaque semaine. Par contre, ma compagne, dite « concubine » a dû attendre 3 mois pour obtenir son permis de visite. Comme elle venait de Paris, ville éloignée de plus de 100 km de la prison, j'avais droit à un double parloir par mois. En fait, il me fut accordé la première fois ; par la suite, toujours refusé ; motif : vos parents vous visitent régulièrement ; cette personne n'est pas un proche. Aucun ami n'a obtenu de permis ; les seules personnes admises étaient mes parents, que je voyais fort peu, et ma « concubine ». Ça leur prenait chaque fois une journée complète. Ma « concubine » travaillait les jours ouvrables. Or les jours de visite des condamnés, à Douai, étaient lundi et jeudi. Ils ne voulaient pas l'autoriser à me visiter le samedi.

SAINT-MALO : Je ne sais pas, je n'ai reçu aucune visite.

TOUL : Je ne peux pas répondre exactement à vos questions, car je n'ai jamais eu de parloir à Toul.

CAEN (Centrale) : Une fois par mois. Les personnes que je désirais le plus voir n'ont pas obtenu de permis.

GRADIGNAN : Des détenus m'ont raconté que leur famille n'avait pas pu les voir parce que quelqu'un était venu avant ; or leur famille avait traversé la France. En prison, une visite est attendue et préparée. Si le visiteur ne vient pas, on est désespéré. Il faut des visites régulières, sinon elles ne s'intègrent pas à la vie en prison ; elles n'en changent pas le cours.

Combien de temps fait-on la queue pour vous rendre visite ?

PROVINCE (1) : La durée d'un parloir est d'une demi-heure. Mais les familles sont là bien avant l'heure. Elles attendent leur tour, 1 h, 2 h sans abri, même par les plus grands froids. Il faut qu'une personne se trouve mal pour qu'on la fasse entrer, ou qu'un enfant pleure de froid, tout violet, comme ça s'est passé l'autre jour, pour qu'on lui permette d'entrer, la mère restant dehors.

(1) Pour des raisons de sécurité, nous ne pouvons préciser la localité de certaines prisons.

Pouvez-vous décrire les conditions de la visite (ce qui vous paraît le plus insupportable) ?

LA SANTE : Ce sont premièrement toutes les grilles qui séparent le visiteur et le visité, puis ensuite les difficultés qu'il y a à dialoguer par faute du bruit.

LA SANTE : La saleté repoussante des parloirs, sombres, inconfortables et bruyants. Ce qui est le plus intolérable, c'est de ne pas sentir d'intimité au parloir, à cause de l'éloignement, du double grillage, de la vitre sale et du bruit.

LA SANTE : Le bruit.

LA SANTE : Dans une petite cage et le maton qui fait le va et le vient.

TOULOUSE : Outre les conditions de réception des visiteurs, les conditions de l'entrevue sont intolérables ; on peut à peine voir son vis-à-vis. Il est très difficile de s'entendre et de se faire comprendre. Les boxes n'étant pas fermés, chacun essaye de couvrir la voix des 12 qui passent au parloir avec lui pour se faire entendre.

FRESNES : Le parloir, c'est le plus affreux ; derrière des grilles, on gueule pour se faire comprendre.

LA SANTE : Les parloirs sont très sombres. On voit à peine son interlocuteur. Nous sommes obligés de hurler pour nous faire entendre.

LA ROQUETTE : Les parloirs sont très bruyants : en attendant les visiteurs, on n'a pas le droit de parler. Deux vitres opaques séparent les deux personnes : il faut hurler. Les matonnes circulent et écoutent.

PROVINCE : Les boxes ont 90 cm de large avec un verre perméable à la voix ; de chaque côté, un tabouret rond. Un surveillant se promène de long en large ou se tient dans l'embrasure de la porte, du côté des détenus. D'après les questions que j'ai posées aux détenus est intolérable la présence du surveillant, le bruit des voix et la promiscuité des boxes qui ne sont séparés que par une cloison en bois empêche toute conversation intime. On en reste aux banalités, aux nouvelles familiales.

EPINAL : Pendant les parloirs auxquels on a droit 3 fois par semaine pendant des périodes de 15 jours, on est borné à parler du temps, puisque si on parle d'une autre chose, on nous menace avec des interdictions (là, je suis inexact, on ne m'a rien dit, lorsque j'ai parlé de l'arrivée d'Apollo XIV à la Lune).

METZ : Le parloir a lieu dans des conditions déplorable, à 9 par parloir ; dans un espace aussi restreint, il faut savoir jouer des coudes et crier plus fort que tout le monde pour se faire entendre.

DOUAI : Parloirs-poulaillers. Basse-cour dégueulasse où les parents et visiteurs sont entassés. Les détenus doivent reconforter les visiteurs. Epreuve terrible pour le visiteur. 10 par parloirs, soit 20 personnes qui hurlent. Arrogance des matons à l'égard des visiteurs. Mépris total des

familiers et des parents. 20, 25 minutes au mieux : interdiction du dialogue, impossibilité d'échanger des idées. On a une soif de parler et d'entendre. Nous sommes réduits à la banalité. Impossibilité de lire quoi que ce soit.

CAEN : Il y a quelques années, c'était autour de petites tables que les détenus pouvaient voir leur famille. Malheureusement, les petites tables furent remplacées par une longue table avec une glace centrale d'une trentaine de cm de haut, selon le système dit américain. Néanmoins personne ne s'est trop plaint car on n'était pas totalement séparé de ses proches. Or le système américain a lui-même été remplacé par le système de l'hygiaphone. Le visiteur et le détenu sont chacun enfermés dans une cabine et ainsi séparés par deux parois vitrées. Le parloir perd toute chaleur.

FLEURY : On est surveillé à tout instant, à tout moment par des gardiens de chaque côté.

FLEURY : Les carreaux où je ne peux embrasser ceux qui viennent me voir.

TOULOUSE : Parler au détenu derrière des vitres à trou, pas pouvoir le toucher.

2. le courrier, la censure

Pouvez-vous écrire autant que vous voulez ?

LA SANTE : Après condamnation, on peut écrire une fois par semaine à sa famille. La lettre ne doit pas dépasser 30 à 40 lignes. On ne peut plus écrire à son avocat.

FLEURY : Toutes mes lettres arrivent chez les gens qui n'ont pas été incarcérés dans les lieux où je suis. Mon beau-frère ne reçoit pas mes lettres, car il était détenu avec moi. La censure raye nos lettres si on y parle de nos amis qui sont avec moi détenus. Je reçois tout courrier envoyé, sauf des anciens détenus.

SAINT-MALO : On peut écrire autant qu'on veut à condition d'avoir l'argent pour payer les timbres. En cas de lettres suspectes, le prisonnier est appelé par le Directeur.

GRADIGNAN : Avec de l'argent on peut toujours faire sortir une lettre.

Avez-vous été victime de la censure ? A quel sujet ?

TOUL : Une lettre de mon frère qui n'avait aucun motif qui puisse nécessiter une censure. Une lettre de ma mère qui ne m'a été remise qu'à ma libération.

NIMES : Censuré, parce que je disais qu'on mangeait mal, qu'on nous battait, qu'on nous mettait au cachot pour un rien.

FLEURY : Suppression des poèmes, dessins.

DOUAI : Une lettre sur trois a disparu. Ma fille

de 8 ans m'envoyait des dessins pour la fête des pères ; ils m'ont remis la lettre, quant aux dessins, à la poubelle. Les Arabes et les Yougoslaves ne pouvaient pas écrire.

LA SANTE : Les matons qui lisent les lettres ne comprennent pas le français.

DOUAI : 1. Chaque fois que j'utilise des mots peu courants, que je tiens des propos que visiblement ils ne comprennent pas, mes lettres reviennent ; 2. toute poésie est strictement censurée ; 3. informations politiques, même du Tiers Monde (2 lettres de ma mère au Maroc en août dernier), toutes les lettres de ma femme qui font allusion à des événements actuels ; 4. croquis et dessins interdits.

GRADIGNAN : Les gens n'écrivent pas beaucoup en prison, à cause de l'orthographe ; ils ont honte de leur orthographe devant la censure. Le courrier-pourtant occupe une grande place ; les visites sont à jour fixe, elles sont limitées ; mais le courrier, on le reçoit et on l'écrit dans la cellule.

TOULOUSE : Je n'ai pas reçu la lettre d'un camarade qui parlait de la situation politique à l'extérieur de la prison. Je ne savais même pas qu'elle était parvenue à la prison : on ne me l'a donnée qu'à la sortie et encore il a fallu que je revienne la chercher. Deux lettres que j'avais écrites à ma famille et à des camarades ont été censurées pour motif politique.

SAINT-NAZAIRE : Plusieurs de mes lettres ont été refoulées par la censure. Motif : propos subversifs.

Avez-vous le droit de recevoir des colis ?

LA SANTE : Tous les colis sont ouverts : exemple, un poulet est déchiqueté pour voir ce qu'il y a dedans, la confiture est vidée, tout est rendu mélangé, immangeable. N'est pas toléré serviettes, savonnettes, lacets qui sont rendus à la sortie.

RENNES : A la Maison Centrale des femmes, une organisation protestante avait donné pour Noël un paquet contenant une savonnette et une serviette de toilette. On les a déposées au greffe, les détenues les trouveront à la sortie (pour certaines dans 10 ou 15 ans).

DOUAI : N'ayant personne et pas les moyens, je ne correspondais avec personne et je ne recevais rien. Je ne peux pas répondre à vos questions.

3. les droits, le règlement

Vous a-t-on dit quels étaient vos droits ?

TOUL : On m'a dit qu'on n'en avait aucun. *Qui vous l'a dit ?* Les surveillants. Tout détenu qui fait des observations sur le règlement au directeur est sanctionné.

AVIGNON : Personne ne m'a parlé de mes droits.

TOULOUSE : On n'a pas connaissance du règlement. Il est affiché en partie sur un panneau d'affichage dans chaque quartier. On ne nous a absolument pas parlé du droit des détenus.

SAINT-MALO : Par de vieux habitués.

DOUAI : Uniquement par les punitions administrées au jour le jour par le zèle des matons.

SAINT-NAZAIRE : Par les autres détenus uniquement.

LA ROQUETTE : Il faut demander le règlement pour le voir.

LA ROQUETTE : Il m'a été très difficile de l'avoir ; or, pendant les premiers jours surtout si l'on est isolé, on ne sait strictement pas à quoi on a droit ; et les surveillantes répondent « je ne sais pas » à toutes les questions. Par exemple, j'ai mis une semaine avant de savoir que je pouvais écrire à qui je voulais et disposer d'autant de timbres que je voulais. Bien sûr, ce règlement est assez vague pour pouvoir être interprété à la tête du client.

Avez-vous des observations à faire sur le règlement ?

LA SANTE : Un concentré de merde.

RENNES (H) : Tout est interdit, pas le droit de parler dans les couloirs, pas de groupes dans les cours.

PROVINCE : Leurs droits sont inexistant. Tout pouvoir, toute protestation, toute parole leur sont durement refusés, d'autant plus durement que le surveillant est non gradé. Depuis un an environ, il est assez fréquent que les détenus adressent des réclamations au directeur de la prison ou même à leur juge pour obtenir ce dont ils ont besoin ou pour protester contre un manque ou une erreur.

DOUAI : Infect. Les liens sociaux sont rompus et interdits. Il nous abêtit, donne le droit de nous traiter comme des chiens, la longueur des peines accroît notre rage. Nous sortons déshumanisés de nos cages où nous tournons en rond 23 h sur 24 h, la rage au pantalon.

LA ROQUETTE : Qu'appellez-vous les droits des prisonniers ?

4. les cellules

GRADIGNAN : 8 m² bien éclairée par une fenêtre blindée ; un lavabo, un water, deux placards, un exemplaire du règlement, un interphone. Isolement intégral. Le besoin de contact tourne au délire. Je me cogne la tête contre les murs pour rompre la monotonie. On en arrive à ne plus souhaiter de contact pour ne rien

rappeler de l'extérieur. L'interphone permet de contacter le gardien et d'écouter la radio à certaines heures. Le gardien peut écouter quand il veut l'activité du détenu.

LOOS : La centrale de Loos, c'est dégueulasse ; les murs sont crados, il n'y a pas de chasse d'eau ; on est encore à chier dans des tinettes que l'on va vider le matin après le café ; il règne dans les coursives une odeur de merde insoutenable.

POISSY : On couchait dans les cages à poule ; les murs suintaient l'humidité, pas de chauffage au dortoir et peu dans les ateliers. Les souris et les rats pullulaient.

DIJON : Les cellules sont conçues pour une personne, mais elles sont habitées par deux ou trois détenus.

LA SANTE : Exceptionnellement, à la 6^e division, où sont logés les comptables, les conditions d'hygiène sont acceptables. Aux blocs A, B, C, D, E, les conditions d'hygiène n'existent pratiquement pas.

EPINAL : Inexistence d'eau et de lavabo dans toutes les cellules. Pour les besoins physiologiques, je dois avouer l'existence d'un pot de chambre (tinette) par cellule où on peut mettre du Purodor, mais rationné en dosages minimes, évidemment. On a accès aux douches une fois par semaine pour une durée qui ne dépasse pas les dix minutes, presque pas le temps de se laver les cheveux, quoi ! Les draps changés une fois par mois sont dans un état crasseux. Le chauffage existe plutôt théoriquement, ce qui nous oblige à tenir la fenêtre fermée tout le temps, ce qui, avec l'odeur du pot de chambre, la fumée des cigarettes, donne une atmosphère absolument irrespirable. La lumière est trop faible, ce qui fait qu'on ne peut pas lire longtemps, obligeant même à aller voir le toubib.

METZ : Système tinette-cuvette-broc.

TOUL : J'ai été mis dans une cellule non désinfectée et j'ai attrapé la gale.

RENNES (H) : Certains matons aiment nous regarder faire nos besoins.

DOUAI : Quant tu es sur la tinette et que tu tends une couverture pour te cacher des autres, le surveillant vous l'enlève, il vous engueule et vous envoie au mitard. Pour détérioration du matériel.

DOUAI : On avait une douche par semaine. Parfois, on nous oubliait. Nous avons réclamé plusieurs fois pour obtenir deux douches par semaine – comme les cochons dans les porcheries.

CAEN : A la Centrale au moment où on arrive, on est mis à l'isolement : 3, 6 ou 9 mois selon la peine qu'on doit purger. Dans la cellule, il y a seulement une petite fenêtre très haute. Pas d'eau courante, une cuvette. On est obligé de travailler à pailler des chaises. Comme la paille doit être humidifiée, on se sert de l'eau de la cuvette avec laquelle on doit se laver. Le soir, on

pousse la paille sous le lit. Il suffit qu'on passe un jour sans travailler pour qu'elle se mette à pourrir. Quand on revient de la promenade et qu'on rentre dans sa cellule, on sent à l'odeur qu'on vit dans une étable.

TOULOUSE : Au quartier 4, les cellules ont W.-C. et poubelles. Mais dans le quartier 3 et certains étages du quartier 2, il n'y avait que des tinettes nauséabondes et dégoûtantes.

FRESNES (Hôpital) : A la Roquette, il y avait un seau au milieu de la pièce, absolument sans eau. A l'hôpital de Fresnes où j'avais été transférée en 68, il y avait dans le coin un water et au-dessus un robinet avec un filet d'eau. Nous étions 4 par cellules. Nous avions beau être malades, nous étions obligées le matin de frotter le parquet : une vieille femme de 60 ans, avec une phlébite, comme les autres. Une douche tous les huit jours, mais tous les 15 quand il y avait trop de monde.

5. l'alimentation

EPINAL : A base de nouille et de patates. Le manque de viande, de fruits, de légumes frais est assez remarquable. Le café du matin fait avec de l'orge grillé provoque des nausées. Le dimanche il n'y a pas de lait, peut-être pour équilibrer le repas un peu plus substantiel de midi. Le pain, quand il est dur, est mouillé, ensuite séché au four et le voilà prêt pour plus d'une semaine de rodage.

FLEURY : La viande : 5 à 6 fois par semaine. Les fruits : non. Qualité : conserve.

FLEURY : Il faut cantiner le beurre, le sel. Cela coûte 150 à 200 F par mois.

RENNES (H) : Aussi bon qu'à l'armée.

MONTBELIARD : 150 g de bœuf par semaine dont la moitié est du gras. Une fois du riz, des haricots, des lentilles par semaine. Les autres repas : patates. Le lait est dégueulasse. Un soir, les gars d'un atelier ont refusé la viande : il y avait une vingtaine de morceaux minuscules pour 9 ou 10.

DOUAI : Jamais de viande. Elle était revendue. On nous donnait des boulettes de pain trempées dans du jus de viande. Un fruit une fois par semaine. Les pommes de terre n'étaient jamais cuites. La nourriture était infecte.

POISSY : La nourriture est plus que moyenne et rare. Celui qui ne cantine pas, ne peut pas garder une santé qui lui permettra de travailler plus tard.

6. le travail

PROVINCE : Les éponges métalliques sont payées au détenu 31,72 F le mille. Un débutant

en fait 200 par jour ; plus tard, on arrive à 500. Elles sont revendues en droguerie 50 centimes la pièce. Pour 100 douzaines d'épingles à linge montées et placées sur un carton, un détenu reçoit 1,25 F par carton. Un détenu entraîné, travaillant au moins huit heures par jour, arrive à faire deux cartons par jour — soit 200 douzaines, pour 2,50 F. Le concessionnaire les revend 150 F les 100 douzaines. Du salaire du détenu, l'administration retient la moitié pour les « frais d'hébergement », 1/4 pour le pécule réserve et les frais de justice ; 1/4 est versé au détenu.

LA SANTE : Je ne veux pas travailler en cellule, ça ne rapporte rien. Tous les travaux sont payés à la pièce ; il faut par exemple visser 1 000 boulons pour gagner un franc. Et après, il vous reste 30 centimes.

LA ROQUETTE : Travaux de pliage de carton le plus souvent. J'ai vu : les pochettes de Bas Dior, les boîtes d'Algocratine et une publicité pour Danone. Tarifs : 8 F pour 1 000 boîtes d'Algocratine. 100 à l'heure est une bonne moyenne. Et là dessus, on retient une partie pour divers frais (je n'ai jamais pu me faire expliquer pourquoi). On peut aussi être fille de service, c'est-à-dire que dès 7 heures du matin, on est en ménage ; la paye, une fois toutes les retenues faites, est de 50 F par mois. Au douches, travail moins pénible, c'est 34 F par mois.

EPINAL : Etiquettes pharmaceutiques. Etiquettes à coller ou à imprimer. Par exemple : « Au volant, la vue c'est la vie. » Dans les cellules à 3 ou 5 maximum, chacun a son rôle : découper le papier, passer le tampon, ranger en piles de 500, attacher.

RENNES (H) : J'ai travaillé comme auxiliaire (balayer les coursives, servir les soupes). Toute la journée, un casse-croûte à 9 h, 1/2 litre de cidre. Il est possible de faire un travail en cellule (faire des filets). Travail en atelier (faire des chaises). 35 F cantinables sur un compte tous les mois.

LA SANTE : Les auxiliaires de cuisine travaillent 10 h par jour, tous les jours, sans repos.

LA ROQUETTE : Comptable : 0,50 F par jour.

FLEURY : Classé dans les services de la cuisine. Je me lève à 5 h 30 du matin et je regagne ma cellule vers 6 h 30 du soir. A peu près 10 h. 70 centimes par jour payés tous les 2 mois.

AVIGNON : Nous assurions le blanchissage, le repassage du linge du personnel résidant, nous tricotions leurs chandails, même ceux qu'ils offrent en cadeaux ; nous recevions 3 F par mois, un paquet de Gauloises ou une tablette de chocolat. On ne se plaignait pas d'être occupées, mais c'était du travail non rémunéré.

CAEN : Au début du séjour on est mis à l'isolement (ça peut durer 9 mois). Pour faire ses preuves qu'on est travailleur, discipliné, récupérable, le seul travail c'est le paillage. Le contre-maitre civil d'un concessionnaire de Caen apprend le boulot aux arrivants. Moi, ma pre-

mière chaise, il m'a fallu 8 jours ; le 1er mois, j'ai fait 3 chaises. Ils étaient montés contre moi ; quand on ne va pas assez vite, on est privé de cigarettes, puis il y a le mitard (avec sursis d'abord, puis sans sursis). On était payé 3 F la chaise. Si on en fait une par jour, après toutes les retenues, tu as gagné 12 F à la fin du mois. A partir de certains rendements, il existe des primes ; mais à la moindre bagarre à l'atelier, elle saute. Avec un an de bonne conduite, arrivé au quartier B, on touche 1/10 de supplément (1,20 F par mois). Mais le 1/10 de bonne conduite saute au moindre incident. Si on économise une botte de paille fine, on a un boni de 35 centimes la botte ; pour la plus grosse, c'est 5 centimes. Pendant tout mon séjour, mon record d'atelier a été de 40 F. Si on a été un bon travailleur, pour les chaises, on passe à l'atelier de montage ou de sculpture sur bois. Là on gagne d'abord 70-80 F, puis on arrive à 120-150 F. Il y avait un recordman de la sculpture des dossiers de chaise. Il arrivait à 500 F. C'était lui qu'on montrait aux visiteurs, on lui faisait dire son salaire, pour montrer ce qu'on peut gagner en prison. Le sabotage, c'était simple : glisser des arêtes de poisson dans la paille des chaises. Et comme à Caen, il y a beaucoup de chats et que les chats, ça griffe dur... Maintenant ça vient d'être augmenté : 4,30 F le plateau de chaise.

FLEURY : On fait des couvercles en plastique pour les poivrières Poivrosage. On est payé un centime pour 4. Ce qui fait 2,25 F pour les mille. On peut en faire en moyenne mille par jour. Après 30 ou 40 000 poivrières, on peut faire des pochettes de disque, c'est mieux payé.

CAEN : A la Centrale, il y a de grands ateliers et des machines très modernes. On les fait visiter aux gens de l'administration pénitentiaire, aux futurs magistrats. En fait, on ne fabrique que des chaises. Pendant 10 ou 15 ans, on fabrique des sièges, des pieds, des dossiers de chaises ; à la sortie, c'est tout ce qu'on sait faire. Tous les détenus travaillent pour le même concessionnaire. Il s'appelle M. Brée. Il a un bureau à la Centrale ; il est là du matin au soir, avec ses contre-maîtres. Ils passent dans les ateliers, ils surveillent ; quand ils voient qu'un ne fout rien ils appellent un surveillant : « Regardez X ou Y, ils ne sont pas à leur machine. » Il arrive souvent que le gardien ne marche pas ; il dit que ce n'est pas son boulot, qu'il est là pour la discipline et pas pour surveiller la production et les bénéfices de M. Brée. Et M. Brée, il ne vend pas seulement ses chaises aux églises du coin ; il les vend dans toute la France et à l'étranger. Quand on a besoin d'un type à une machine, on ne regarde pas s'il est capable, on l'y met. Il y a quelques années, un type revient de Château-Thierry. Il y était allé parce que mentalement, ça n'allait pas fort. Il en revient comme un mort vivant : drogué jusqu'aux moelles de tranquillisants. On

voyait bien qu'il ne contrôlait pas ses gestes, il marchait comme un automate. Le lendemain de son arrivée, on le met à une machine assez difficile. J'ai averti le contre-maître que ce n'était pas possible ; bien sûr, il ne m'a pas écouté. Ça n'a pas attendu une matinée ; toute sa main droite y est passée. Je le sais, c'est moi qui ai balayé les morceaux.

CAEN : J'ai eu un accident du travail, en plein hiver. Je sciais des pieds carrés pour des chaises. Vitesse terrible : pas de chauffage, des courants d'air venant de partout. Je fonçais pour me réchauffer. Je me suis coupé un doigt, je n'ai rien senti. Un voisin m'a dit : « Regarde, ton doigt dans la sciure. » Evanouissement. Ils m'ont mis dans une civière, hôpital civil, pas à Fresnes. Quand il s'agit d'accident du travail, ils sont obligés de nous conduire à l'hôpital civil. Je suis resté là 45 jours. Des gendarmes gardaient ma chambre. J'ai depuis une pension de 12 % d'invalidité, soit 220 F par trimestre. Pendant 2 trimestres, ils m'ont prélevé la moitié de la pension. Ils n'avaient pas le droit d'y toucher, pas un centime. J'ai attaqué en prudhommes ; ils ont eu peur et m'ont remboursé immédiatement avant la procédure. Ils n'y ont plus touché après.

AVIGNON : Je voulais travailler, mais ils ne me voulaient pas.

7. la promenade, les loisirs

Pouvez-vous décrire la promenade ?

LA SANTE : 6 m x 3 m.

FRESNES : C'est une petite surface entre 4 murs et nous faisons le va et vient (3 m x 5 m).

LA SANTE : 1/2 heure en 1968 ; maintenant, 3/4 h. 2 ou 3 cellules côte à côte. 15 personnes dans une cour de 7 m x 4 m. Première promenade à huit heures du matin, montée et descente comprise, ça faisait 20 minutes. Tu ne peux pas discuter trop longtemps avec tes camarades. Les matons sont sur des passerelles au-dessus des cours. Promenades uniquement le matin. Les auxiliaires et les politiques ont promenade l'après-midi.

RENNES (H) : Une heure normalement mais souvent ramenée à 1/2 h-3/4 h en groupe de 20 ou 30 en général, avec les mêmes détenus. On est obligé de marcher toujours dans une cour de 20 x 10 m. Avec certains matons, on peut discuter entre détenus.

DOUAL : 10 pas de long, 5 pas de large. Si pluie, mare d'eau couvrant 4/5 de la promenade. Si temps sec et vent, poussière noire venant des terrils voisins. Fouille systématique. Chant et éclats de rire interdits. Durée limitée à 40 minutes. Le dimanche à cause de la messe, on a 20 minutes. Les Musulmans de même. Le 15

août 1970 tombant un samedi, deux jours de suite, nous avons eu 20 minutes.

DIJON : Promenade obligatoire pendant une heure dans des cours trapézoïdes. Pas d'abri pour les jours de pluie ; les détenus se tiennent collés au mur. Le sol demeure pendant 3 ou 4 jours comme une immense flaque d'eau. Les détenus ne sont dispensés de la promenade que sur prescription médicale.

FRESNES : 8 jours de mitard pour avoir refusé d'aller en promenade.

Comment vous occupez-vous en dehors du travail ?

FLEURY : Les cartes, lire, écrire. Sports ? Une heure par jour ou alors la promenade, mais pas les deux. Radio ? Oui. T.V. ? Non. Cinéma ? Oui, une fois le samedi. Journaux : Paris-Match, Jour de France, l'Equipe, le Pèlerin.

FRESNES : Radio ? Non. T.V. ? Non. Cinéma ? Si on travaille.

LA SANTE : Sport ? Non. Radio ? Non. T.V. ? Non. Cinéma ? Non. Journaux ? Match, Sélection, Jour de France, expurgés à l'occasion.

RENNES (H) : Les politiques, les témoins de Jéhova, les mineurs peuvent pratiquer le basket. On a la radio le samedi de 3 à 5 et le dimanche toute la journée après la messe (mais on coupe les informations). T.V. ? Jamais. Cinéma ? Jamais. Journaux ? Paris-Match, censuré, l'Equipe, Tintin, le Pèlerin, la Vie Catholique.

EPINAL : Inexistence de radio. Les seules revues autorisées sont Jour de France, le Pèlerin, Paris-Match, Historia, l'Equipe, etc. Mais même celles-là sont censurées. Le manque d'information additionné au genre de travail qu'on nous donne (attacher des fils dans une étiquette) converge vers l'abrutissement complet du prisonnier.

PROVINCE : T.V. ? Un poste dont seuls peuvent bénéficier ceux qui travaillent pour la maison (entretien des bâtiments, comptabilité, bureau du surveillant-chef) ; les balayeurs n'y ont pas droit. Il est ouvert le samedi après-midi et le dimanche après-midi. Cinéma ? Une fois par semaine, c'est payant : un franc. Quand on n'a pas d'argent, on ne peut pas y aller, à moins que l'assistante sociale ne nous donne un billet prélevé sur la caisse de secours, ce qui ne se produit pas chaque fois. Les billets sont achetés à la cantine sans connaître le titre du film. En général, on trouve que ça occupe un moment, que ça permet de se voir, ce sont toujours de très vieux films. Radio ? Autrefois, il y avait la radio, avec des amplificateurs, mais le nouveau directeur l'a fait supprimer.

LYON (F) : Le dimanche, il n'y a pas d'atelier. On a le droit d'écouter la radio (un vieux poste dans le réfectoire) mais il faut l'arrêter au moment des informations.

METZ : La seule « activité » ici, c'est de tourner en rond dans une cour, une heure par jour. Pas de sport, pas d'installation de radio ni de télé.

Isolement + Oisiveté = Abrutissement.

DOUAI : Pas de sport, pas de radio, pas de T.V. Cinéma, jamais. Aucun loisir organisé : seulement messe et chorale. Acheter du papier et écrire : mais tout ce qu'on écrit est censurable et censuré. De même pour tout dessin. Peinture interdite. On lançait des tracts pour réclamer le droit à l'information.

PROVINCE : Pouvez-vous pratiquer un sport ? Si on travaille pour s'amasser un peu d'argent, on n'a pas le temps d'aller au sport. Pouvez-vous écouter la radio ? Non. La T.V. ? L'après-midi, le dimanche depuis que je travaille. Cinéma ? Une seule séance à Noël. Quels journaux avez-vous le droit de lire ? Les journaux sportifs. Seulement (1).

8. les soins médicaux

TOUL : A quelles conditions a-t-on droit à l'hôpital ? Quand on est presque mort. Avez-vous été malade sans aller à l'hôpital ni à l'infirmerie ? Oui. Quels médicaments vous a-t-on donnés ? Gardénal, phénergan... Avez-vous vu un psychiatre ? Non. Un psychologue ? Non. Vos dents sont-elles soignées ? Elles sont bien soignées quand on paye, en insistant beaucoup.

PROVINCE : A quelles conditions a-t-on droit à l'infirmerie ? Il faut être dans le coma. Avez-vous été malade sans aller à l'hôpital ou à l'infirmerie ? Oui et les soins ont été refusés. Vos dents sont-elles soignées ? Si on demande à voir le dentiste, c'est payant !

FRESNES : A quelles conditions a-t-on droit à l'infirmerie ? Pendant la nuit, rien, même si on est en train de mourir.

FLEURY : Comment se passe la visite médicale ? Interrogé par le docteur sans auscultation.

LA SANTE : Pouvez-vous dire comment se passe une visite médicale ? Beaucoup trop rapidement, ce qui fait qu'il n'est pas possible d'être

(1) Liste des journaux hebdomadaires et mensuels autorisés à la Santé :

l'Equipe, France Football, Miroir-Sprint, Point de vue, Paris-Match, Jour de France, Mickey, Pilote, Entreprise, La Vie française, l'Usine Nouvelle, Tel Quel, Le Pèlerin, Bunta, Epoca, Europeo, Mundial, Vida, Seculo Illustrado, Blanco y Negro, Times, L'Auto-Journal, l'Automobile, La Revue des Deux Mondes, Le Chasseur français, L'Action automobile, Constellation, Sélection, Lectures pour tous, Neptune nautisme, Bateaux, Les Cahiers du yachting, Arts et Décoration, La Vie des bêtes, Historia, Historama, Miroir de l'Histoire, Caravaning, Aviation Magazine, Mots croisés (différentes publications).

bien examiné. *A quelles conditions a-t-on droit à l'infirmerie ?* Faut vraiment alerter tout le monde pour être pris en considération. *Quel médicament vous a-t-on donné ?* Valium, Nosi-nan, Téralène.

AVIGNON : *Comment se passe une visite médicale ?* En présence d'un gardien (ce qui est révoltant). On est quelquefois 2 ou 3 à passer la visite médicale en même temps. Donc on n'est jamais seul avec le médecin. *En cas de maladie pouvez-vous voir le médecin immédiatement ?* La nuit, non ; il est difficile de se faire entendre par le gardien.

LA SANTE : Tu peux être malade à crever, le médecin ne vient pas. Tout passe par le directeur. Tu écris au directeur que tu veux voir le médecin. Le directeur juge le motif. Le docteur ne vient presque jamais en cellule. On doit aller à l'infirmerie. Aspro pour tout. A la prison, tu passes déjà au coiffeur, puis visite au psychiatre le soir même. A l'entrée tout le monde passe au psychiatre : à quel âge as-tu fait pipi dans ton pantalon ? As-tu couché avec ta mère, avec ta sœur ? Après le psychiatre, le docteur.

LA SANTE : *Pouvez-vous dire comment se passe la visite médicale ?* Ni mieux ni plus mal que dans un dispensaire de la S.S.

LA SANTE : *Pouvez-vous dire comment se passe la visite médicale ?* Comme ailleurs à la médecine du travail.

LA SANTE : Une visite médicale dure exactement 6 ou 7 heures, tout l'après-midi. Aussitôt après la soupe, on vous conduit dans une pièce de 3 m sur 5,30 m, avec des détenus d'autres divisions, puis on compte combien vous êtes et vous attendez. Au bout de quelques heures, on vous fait sortir par 2 ou 3 à la fois, on vous fait mettre à poil dans un couloir et vous attendez votre tour, mais rassurez-vous, le docteur ne passe jamais plus d'une minute par détenu quel que soit ce que vous ayez. C'est toujours le même traitement, Aspirine, Valium et Seresta, et puis dès qu'il y a une fouille de cellule, les gardiens emportent ces médicaments, paraît-il qu'on n'a pas le droit d'en avoir.

LA ROQUETTE : Dans la première semaine, il y a une prise de sang, un dépistage du cancer gynécologique et une radioscopie des poumons faite avec un appareil si vétuste qu'il échappe sûrement à toute les règles de sécurité. On voit le docteur une fois par semaine. Mais il ne m'a pas été possible de voir une visite entre-temps, alors que j'avais un énorme furoncle qui s'infectait, puis une toux qui empêchait de dormir la fille de la cellule voisine. Le docteur ne nous examine pas. Au mieux, il pose des questions et prend la tension. En outre pour les médicaments, distribués le soir ou le matin, il y a souvent des erreurs.

AVIGNON : *Pouvez-vous dire comment se passe la visite médicale ?* Interdiction de s'approcher

du docteur (2 m environ) ; c'est lui qui s'approche. *A quelles conditions a-t-on droit à l'infirmerie ?* Quand on est presque mort. *Avez-vous été à l'infirmerie, à l'hôpital ?* Je suis allé aux deux, j'ai voulu me pendre et m'ouvrir les veines. *A quelles conditions a-t-on droit à l'hôpital ?* J'y suis allé parce que j'avais avalé une cuillère. *Avez-vous vu un psychiatre ?* Oui. *Un psychologue ?* Oui. *Vos dents sont-elles soignées ?* En prévenu, oui ; en condamné, arrachées.

FLEURY : Le médecin ne vient pas immédiatement. Pour aller à l'infirmerie, il faut être moitié mort. Pour tout mal, Aspro. Soins médicaux : un ami d'enfance détenu depuis 18 mois souffrait d'une dent ; ils lui ont extraite ; il souffrait toujours, ils le laissaient et ils disaient : « On t'a enlevé ta dent. » « Mais j'ai mal. » « Tu veux aller à l'infirmerie pour te reposer, c'est connu. » Sa mère venant au parloir lui disait : « Demande à être soigné. » Il ne voulait pas. La souffrance fut trop dure. Sa mère porta plainte. On le fit transférer à l'hôpital de Fresnes : son état étant jugé trop grave, il fut hospitalisé à la Salpêtrière. Il avait été longtemps sans soin. Il avait un kyste cancéreux.

POISSY : Il y avait ces derniers mois un détenu qui avait une sclérose en plaques. Un moment est venu où il ne pouvait plus retenir ses urines et ses matières. Pour les surveillants, pour la direction, c'était de l'insubordination. On l'a puni. C'est au bout de plusieurs semaines qu'on a pensé que peut-être ce n'était pas seulement de la mauvaise volonté. On a fini par l'envoyer à l'hôpital de Fresnes.

FRESNES : Tous les 3 mois, il y a une collecte volontaire de sang pour les hôpitaux. En échange, on nous donne 3 cigarettes, 2 sandwiches, une limonade.

CAEN : On voulait tous aller à la collecte de sang. Pour le sandwich, pour les infirmières, pour la douceur.

9. la surveillance, les brimades

FLEURY : *Qu'avez-vous à dire de la discipline ?* Trop dure. *Des surveillants ?* On est des chiens pour eux. *Avez-vous été au prétoire ?* Oui. *Pour quel motif ?* Révolte. *A l'amende ?* Oui. *Au mitard ?* Oui, deux mois sur quatorze.

FLEURY : *Pouvez-vous décrire le système de surveillance ?* A chaque instant, jour et nuit par un judas. *Comment êtes-vous traités par les surveillants ?* Comme des chiens. *Quelles brimades tenez-vous à faire connaître ?* Lorsqu'on écrit aux surveillants ou dirigeants, on n'obtient pas de réponse.

FLEURY : *Qu'avez-vous à dire de la discipline ?* Baf, idiotie. *Des surveillants ?* Majorité : illettrés

et incompréhensifs. *Quelles brimades tenez-vous à dénoncer ?* Injustice des surveillants.

TOUL : *Pouvez-vous décrire le système de surveillance ?* Chaque heure de la nuit, un surveillant regarde à l'œil de bœuf. *Quelles brimades tenez-vous à faire connaître ?* Il y a très peu de surveillants sympathiques, mais beaucoup de mauvais. *Avez-vous été au prétoire ?* Une fois pour une visite médicale non motivée : je perdais mes cheveux et j'avais mal aux gencives.

FRESNES : *Pouvez-vous décrire le système de surveillance ?* A chaque étage, un gardien de 10 minutes en 10 minutes. Ils surveillent la cellule. Tous les jours, ils vérifient les barreaux.

AVIGNON : *Les surveillants ?* Ça dépend des gardiens ; disons comme des chiens.

EPINAL : Le comportement des surveillants est très variable, dépendant en général de la quantité d'alcool bu pendant la journée. Le prisonnier ne doit pas s'allonger sur le lit pendant la journée. Le prisonnier peut parler seulement avec les compagnons de cellule, de façon toutefois que la conversation ne soit pas entendue de l'autre côté de la porte.

LA ROQUETTE : *Les brimades ?* Multiples et portant sur des détails insignifiants :

— la façon de tendre son bol et son assiette n'est jamais la bonne ;

— il faut s'habiller dans la cellule y compris son manteau, alors qu'on est redéshabillé quelques secondes plus tard pour être fouillée ;

— le changement de cellule sans raison est toujours pénible même pour celles qui sont seules (elles connaissent leur voisine et peuvent toujours communiquer) ;

— les fouilles non seulement réglementaires avant et après la visite de l'avocat, avant et après le Palais, mais aussi à l'improviste et fouille de la cellule. Il faut vérifier qu'aucune détenue ne peut faire passer en douce au cours de la promenade soit de la nourriture soit un mot ;

— toute forme de solidarité est interdite : j'ai dû jeter une grande part de mon colis de Noël qui risquait de pourrir plutôt que de le faire parvenir à une autre détenue même totalement inconnue ;

— toute crise de nerfs est considérée comme une comédie et peut être sévèrement punie. Il est évident que « toute détenue est menteuse ».

LA ROQUETTE : Un des buts recherchés est de faire ramper chaque prisonnier. J'ai entendu certaines surveillantes prendre un plaisir sadique à humilier ; par exemple, en refusant de donner du travail à une détenue qui avait besoin d'argent pour l'obliger à supplier. Pour entretenir mon esprit de révolte et peut-être donner des idées à celles qui pouvaient entendre les cris des surveillantes, j'ai essayé de bannir de mon vocabulaire « merci » et « s'il vous plaît ». Et ce moyen simple a mis quelques matrones dans un état de rage qui me remontait le moral.

LA ROQUETTE : *Les brimades ?* Elles sont si

nombreuses. La détenue n'est pas traitée comme un être humain.

LA SANTE : *Comment êtes-vous surveillé ?* Ils en sont au même point que nous. Il y a un surveillant-chef qui terrorisait les surveillants d'étage. Il se cachait derrière les escaliers pour les surprendre. Le matin, il hurlait, il abrutissait les détenus d'ordres aussi bêtes qu'inutiles : « Marchez le long des murs, boutonnez votre veste, l'un derrière l'autre, etc. » Son principal plaisir était la chasse aux revues (autorisées) que les détenus ont l'habitude (occulte) de s'échanger pendant les promenades. Quand il en trouvait, il les déchirait. L'après-midi, il était plus calme ; il est vrai qu'il était ivre.

LA SANTE : *Comment êtes-vous surveillé ?* Comment pourriez-vous faire comprendre à un surveillant qu'il a un homme en face de lui, quand lui-même est très mal traité par ses supérieurs. J'en ai vu complètement paniqués par la présence d'un brigadier particulièrement redoutable.

GRADIGNAN : *Comment êtes-vous surveillé ?* Le maton, le brigadier, le gardien-chef, le directeur, le juge d'instruction.

SAINT-MALO : *Comment êtes-vous surveillé ?* En prison, comme dans l'hôpital psychiatrique, il vaut mieux se taire.

LA SANTE : *Comment êtes-vous surveillé ?* Par des malades mentaux.

LA SANTE : *Comment êtes-vous surveillé ?* L'odieux œilleton. Il est des fois où ça n'a guère d'importance. Il en est d'autres par contre... Il m'est arrivé souvent, alors que je me lavais ou quand j'étais assis sur le cabinet, de voir l'œil me regarder.

10. la fouille

LA SANTE : Les matons font sortir dans les couloirs toute une cellule. On est aligné contre le mur, les bras derrière le dos dans un couloir de 60 cm de large. Ils foutent tout sens dessus dessous et ne rangent rien. Tout ce que tu as cantiné est renversé, sucre, confiture, etc. Cette fouille a lieu régulièrement 3 fois par semaine.

LA SANTE : Se déshabiller intégralement devant deux hommes en uniforme : « Tournez-vous, baissez-vous, tousssez. »

LA SANTE : Il existe une infinité de façons de faire la fouille. J'ai vu des fouilleurs se contenter de lire un magazine, quelques livres, fumer une cigarette. Il arrive aussi qu'ils soient pris de frénésie ; et quand vous retournez dans votre cellule, vous retrouvez tout entassé par terre, linge défait, livres étalés, cours éparpillés ; si vous protestez, le cachot est au bout, pour vous. PROVINCE : On vous met nus dans le couloir.

Certains gardiens ne se gênent pas pour vous tripoter. La dernière fois, ils ont enlevé tous les mégots qu'on avait mis de côté. Une photo de ma fiancée. On s'est plaint. On nous a dit de le faire auprès du chef. Comme ça aurait été le mitard, on ne peut rien dire.

11. le prétoire et le mitard

LA ROQUETTE : En plus des brimades quotidiennes, il existe des punitions dues aux rapports. Motivés par « manque de respect à la surveillante » (l'arbitraire est bien sûr total puisqu'une détenue ne peut être que menteuse) ou par une infraction au règlement. On passe devant le prétoire composé du directeur et de différents chefs. Exemples de punition :

- suppression des livres (4 par semaine) du cinéma (tous les 15 jours), de cigarettes ;
- transfert à la 2e division où les détenues sont toujours seules sauf au moment de la promenade ;
- suppression de nourriture sauf pain et soupe pendant quelques jours.

LA SANTE : Le prétoire, c'est là que se décide le mitard. Le brigadier général, le directeur, le sous-directeur, 2 matons. Il y a deux matons qui restent à la porte. D'abord, en tête, les demandes d'emploi (tu écris au directeur, tu dis si tu veux être auxiliaire, rapport fait par le maton, tu es appelé au prétoire). Le directeur arrive au prétoire en courant : on n'a pas le droit de le regarder ; on a le nez contre le mur.

TOULOUSE : J'aurais dû passer devant le prétoire et probablement aller au mitard si je n'étais sorti avant le jour fixé. Motif : avec d'autres camarades, avoir envoyé une lettre au directeur pour lui demander une amélioration des conditions d'hygiène dans la prison. J'avais été désigné parce que j'avais signé la lettre et ne pas l'avoir signée personnellement, les pétitions et autres actions collectives étant interdites.

DIJON : Le tarif des peines est de : 4 jours : injures mineures à surveillant ; 8 à 10 jours : bagarres entre détenus, injures à surveillant, accumulation de médicaments : 1 mois et plus : évasion, tentative, agression de surveillant.

FLEURY : Le mitard, ce n'est pas humain ; seul dans un trou, on ne voit pas le jour. Privé de courrier, de tabac, de visite. Pas le droit de s'asseoir ni de s'allonger de 7 h du matin à 9 h le soir.

RENNES (H) : Enfermé toute la journée, double porte, doubles barreaux. Fenêtre grillagée. Un repas tous les deux jours. Sortie une 1/2 heure tous les deux jours. Matelas le soir, enlevé dès le lendemain matin. Cellules de 4 m sur 3 m. J'ai

entendu parler de 3 suicides (pendaison, cisaillement des veines, avalement de cuiller).

LA SANTE : Une pièce sans fenêtre avec lumière électrique jour et nuit. Depuis 1970, on a droit à 10 paquets de cigarettes au lieu de 3. Tu peux rester seul car tu es isolé de tout matériel : lit cadenassé, tabouret fixé au sol, pas de drap, une couverture très grosse. Aucune possibilité de suicide. Avant 68, on était sur le sol, on avait la visite des souris, on les aimait bien, on voyait quelqu'un. On donne des calmants pour y vivre.

RENNES (F) : Une détenue est restée deux mois au cachot (dispute avec une autre détenue qui l'avait mouchardée) ; revêtue de la robe pénale, elle fut jetée dans un réduit minuscule, avec une paillasse crasseuse, une semi obscurité permanente, 1/4 h de promenade, impossibilité de lire, d'écrire, de recevoir des lettres, même de sa famille ou d'avoir une activité quelconque ; une petite cuvette d'eau par jour pour se laver, un seau hygiénique vidé une fois par 24 heures. C'était il y a quelques années : on lui donnait des repas normaux un jour sur deux (l'autre jour, pain et soupe équivalente à de l'eau). Il paraît que maintenant on donne à manger tous les jours. Le tout animé par les cris des voisins tabassés par les gardiens-hommes.

DIJON : Une paillasse donnée seulement pour la nuit, posée sur une dalle de ciment. W.-C. mais pas de lavabo ; une cuvette pas de robinet d'eau. Le régime a été humanisé quelque peu. La privation d'aliments 3 jours par semaine ne dure que 8 jours au lieu de 15. Le détenu peut lire et écrire. Il a une heure de promenade l'après-midi. **MONTBELIARD** : Il y a une table fixée au mur et un siège en béton. Le lit est scellé au mur. On retire le matelas pendant la journée. On peut s'asseoir, mais il ne faut pas se faire prendre : on se lève dès qu'on croit qu'un maton arrive. Pendant les 15 premiers jours, on a une dénutrition, et de toutes façons jamais de viande. Au bout de 15 jours, on reçoit la même nourriture que les autres. Il n'y a pas de chauffage ; la nuit, on a 3 à 5 couvertures, mais pendant la journée, si c'est l'hiver, ce n'est pas supportable. On n'a pas d'eau. Si on veut se laver, il faut cogner contre la porte. On est plus souvent tabassé qu'ailleurs ; si le maton est de mauvaise humeur, il en appelle deux ou trois autres et tu as ta branlée.

BESANCON : J'y étais il y a quelques années. Il y avait 2 grosses portes. Et pas de lit, une planche inclinée : 40 cm du sol pour la tête, 20 cm au pied. J'avais 14 ans quand j'y étais. J'étais au quartier des mineurs. J'y étais d'abord un jour, puis deux, puis quatre, puis huit. Le plus terrible, c'est qu'on entend rien, absolument rien. Pas même le bruit de la rue. On est complètement désorienté. Très vite, on ne sait plus l'heure qu'il est, combien de nos jours ont passé. On n'a pas le droit de recevoir des visites. Moi, je n'ai pas eu à me plaindre ; ma mère était

venue me voir en vélomoteur de X : ils ont permis la visite bien que j'étais au mitard.

TOULOUSE : Au mitard, on frappe volontiers : on met une couverture sur les victimes attachées (afin que l'identité des matons ne soit pas reconnue). Il y a quelque temps, un corveteur a été attaché par les pieds aux tuyaux du chauffage central ; on lui a lié un bras devant, un bras derrière et 4 matons l'ont frappé. Le nouveau directeur est contre, ce qui l'oppose aux gardiens.

FLEURY : On a beau être dans une prison-modèle, il y a des cellules de contention. Attaché sur le lit : une sangle à chaque cheville, une sangle à la taille, une sangle à chaque poignet qu'on détache au moment des repas. Bien sûr, on vous donne des tranquillisants. Et c'est le médecin qui vient dire si on est assez « calme » pour être détaché. Mais si le docteur trouve que ça ne va toujours pas, ou bien s'il lui arrive de ne pas passer, on attend, plusieurs jours, ligoté.

LA SANTE : Il est rare qu'ils vous laissent attachés, les bras dans le dos, pendant plus de 48 heures. Ils se méfient maintenant : quand on est resté plus de deux jours les bras attachés dans le dos, on est tellement ankylosé qu'on ne peut plus remettre les bras devant. L'infirmier et le médecin sont obligés de masser pendant longtemps.

12. les suicides, les grèves, les révoltes

CAEN : Le médecin pour les nerfs vient une fois par semaine : ce médecin est très bien. Les autres jours, on dépend des matons. Il y avait un gars qui n'allait pas du tout à cause de sa femme. Ça faisait deux jours qu'il ne mangeait pas. Je lui disais : « Mange, il ne faut pas te laisser abattre. » Je le sentais venir. Le soir, il dit au maton : « Ça va mal, donnez-moi des calmants, je craque. » Le maton gueule : à la fermeture, il le boucle à double tour. Le gars s'est pendu dans la nuit. Le maton n'était pas passé de la nuit. Il n'avait pas fait ses rondes ; il a dérouillé, car, naturellement, les matons se balancent entre eux.

PROVINCE : J'ai un camarade qui est alcoolique ; c'est toujours quand il est en état d'ivresse qu'il commet ses délits. Il a demandé au juge d'application des peines l'autorisation de faire une cure de désintoxication. Le juge est d'accord. Il faut qu'il fasse plusieurs sorties en semi-liberté pour aller faire les épreuves de

dégoût à l'hôpital psychiatrique. Au dernier moment, le juge refuse : c'était toujours le même juge. Alors il a commencé une grève de la faim. Je crois bien qu'elle dure encore.

CAEN : Une visiteuse à la Centrale s'est fait virer en 1964. Elle avait cassé un ménage. La femme du détenu était aussi en taule. Ils ne pouvaient pas se voir, et cette visiteuse devait tout arranger. Elle a fait l'inverse : elle a dit à la femme : « Laissez-le tomber ». Les femmes et les ruptures sont souvent causes de suicides. Moi, j'ai tenté 3 fois de me suicider.

FRESNES : Pendant que j'étais soigné à l'hôpital de Fresnes, on m'a dit que les chirurgiens voyaient toutes les semaines arriver des types qui avaient avalé n'importe quoi : des clous, des lames de rasoir, du verre, des boutons de métal. Un type est revenu sept fois. Il y en a un qui s'est enfoncé un clou de charpentier à travers le crâne. Le chirurgien collectionne ce qu'il trouve dans l'estomac et le ventre des gens. Ce qui l'a mis en conflit avec l'administration. Il avait emporté un plein bocal d'objets trouvés dans des ventres ; il paraît qu'il voulait montrer tout ça dans une conférence. Le directeur a fait passer une note de service : tous les objets trouvés dans le ventre des détenus appartiennent à l'administration pénitentiaire.

PROVINCE : Les révoltes individuelles ou à 2 ou 3 sont fréquentes. Au cours de ces dernières années, j'ai entendu parler d'un refus général de nourriture.

FRESNES : Avant que j'entre, il y a eu une grève de la faim à cause de la bouffe. Il y a eu aussi une tentative de résistance de moi et d'autres condamnés au mitard. Mais on a été matraqués par les gardiens et enfermés de force dans le mitard.

CAEN : Un jour à l'atelier, un maton qui me cherchait depuis huit ans s'approche de la perceuse où je travaille : « Tu fais trop de poussière » ; je ne dis rien, je continue ; il gueule : « Faut pas rouler avec moi ». Ce trou du cul avec lunettes, je lui ai placé une droite, au sol je l'ai savaté : « Je sais combien je vais prendre, aussi tu vas en prendre pour 3 mois d'hôpital ; 90 jours pour 90 jours de mitard, qu'au moins ton compte soit réglé. » Ils ont mis trois heures pour m'avoir et me foutre au mitard. Dans la cellule, j'avais tout cassé, tout entassé derrière la porte. J'avais une lame de 18 cm que j'avais aiguisée à l'atelier. Je m'étais fait une cuirasse autour de la taille protégeant le ventre et le sexe, avec des barreaux de chaise et du fil de fer. Ils m'ont balancé trois bombes lacrymogènes. Ils n'avaient pas le droit, mais de mon temps ça s'est bien passé 5 ou 6 fois à Caen. Au mitard, 7 jours après comme j'étais attaché à un tuyau, à 7 ils me sont tombés dessus ; j'étais K.O. qu'ils tapaient toujours.

TOUL : Les grèves de la faim, ça arrive très souvent. C'est arrivé entre 1969 et 1970 quand

j'y étais. Beaucoup de détenus ne travaillaient pas et voulaient se faire transférer pour apprendre un métier et travailler. Ils furent reçus par le refus catégorique du directeur et se mirent à faire la grève de la faim. On les a mis au cachot jusqu'à ce qu'ils se soumettent. Un gars, qui a failli mourir après s'être ouvert les veines du bras, fut transporté à l'hôpital pour transfusion sanguine. Un autre gars après avoir fait une crise de nerfs fut attaché 10 jours à la camisole de force sans qu'on le détache pour se laver ou pour faire ses besoins qui s'entassaient autour de lui, respirant ses besoins qui s'entassaient autour de lui pendant 10 jours comme ceci.

LOOS : L'hiver 1969, il y a eu une panne de chauffage et pendant un mois, on crevait sans, alors que dehors, il faisait -8°. On nous a donné une couverture supplémentaire. Et les matons nous interdisaient de nous coucher pendant la journée, ils vous foutaient des rapports : moi j'en ai eu plusieurs et quand on me demandait pourquoi je me couche, je leur disais que c'était pour me réchauffer. Le directeur me disait : « Vous n'avez qu'à courir dans votre cellule », ou encore « vous n'aviez qu'à ne pas venir ici ». J'ai aussi entamé une grève de la faim, toujours pour que nous ayons du chauffage ; on m'a mis 8 jours au mitard et on m'a matraqué. J'ai voulu écrire à Pleven, on m'a arraché les lettres, on m'a mis à l'isolement parce que j'avais incité les copains à faire comme moi. J'ai voulu lutter jusqu'au bout en écrivant à mon avocat. Le directeur m'a dit : « Vous n'avez plus le droit d'écrire à votre avocat, vous n'êtes plus prévenu ». De colère, je lui ai mis mon poing sur la gueule, alors ça a été ma fête. Le lendemain, le directeur est venu me voir en me disant : « Ce que vous avez fait est très grave, vous risquez 6 mois de plus » ; il a essayé de m'avoir au chantage : il m'a dit : « Si vous arrêtez d'écrire, faire la grève de la faim, d'inciter vos copains à la révolte, je ne porte pas plainte ». De ce fait, je lui ai dit que je voudrais bien passer au tribunal ; au moins, ce sera pour moi l'occasion de dénoncer le régime qu'on nous fait vivre. Il est parti en me disant : « Vous resterez à l'isolement jusqu'à votre libération ». Et j'y suis effectivement resté ; j'ai voulu me suicider en m'ouvrant les veines, mais tout s'est bien passé pour moi.

CAEN : J'ai connu les révoltes avec les politiques O.A.S. en 1963 à Caen. Les politiques voulaient nous casser la gueule. On ne les aimait pas tellement. Des types de l'armée, des paras, de la coloniale. Ils ont brisé leurs portes, puis ils se sont heurtés aux matons. Nous, on est sorti aussi et on a cogné sur les matons. Au mitard, les matons ont cassé les deux bras de X.

FLEURY : Il y a eu une révolte le 12 mai 1970. Ça a commencé avec la promenade des détenus du 3e étage de la tripale D 4. Il y avait avec eux des maoïstes de la G.P. Ils voulaient obtenir 2 heures de promenade au lieu d'une seule. Ils ont

pris tout ce qu'il y avait là pour le sport : des haltères, des poids ; ils ont cassé les espaliers pour en faire des gourdins. Certains sont montés sur le toit pour haranguer les autres. Tous les détenus, aux autres étages, se sont mis à cogner contre les portes et à jeter par les fenêtres tout ce qu'ils pouvaient. Il y a eu des matelas en mousse qui ont été découpés, enflammés et jetés dans la cour. La direction a appelé les gardes mobiles qui y ont été aux lacrymogènes. Plus tard, pendant la grève de la faim des politiques, il y a eu une vingtaine de types qui se sont mis à faire la grève pour demander la suppression de la préventive pour les petites peines. Mais le chef de service est passé les voir un à un, alors ça n'a pas tenu.

LA SANTE : On avait entendu dire qu'à Fresnes, il y avait une grève de la faim pour la réduction des longues peines. La grève de la faim est partie du bloc des musulmans, le vendredi soir ; ils protestaient contre les conditions de détention et ils étaient solidaires de Fresnes pour la réduction des grandes longues peines. En deux jours, ça s'est répandu dans toute la Santé, sauf au bloc C - celui des auxiliaires, qui ont toujours peur de se faire transférer. A la promenade, on a décidé de demander 2 douches et une savonnette par semaine. Le lundi, on s'est mis aux tracts, on a découpé le *Figaro Littéraire* et on a collé les lettres. Et puis on s'est mis à taper aux portes : il suffit de taper pas bien fort, mais tous ensemble et sans arrêt ; alors ça fait à l'extérieur un bruit infernal ; ça s'entend même de la rue, et surtout l'été quand toutes les fenêtres sont ouvertes ; les matons deviennent fous. Il suffit de s'arrêter de cogner quand ils approchent de la cellule pour ne pas se faire repérer, pendant que ça continue ailleurs et que ça repart dans la cellule où ils viennent de passer. Les musulmans ont brûlé leurs paillasses et les ont lancées par les fenêtres. Il n'était plus possible de brûler les portes depuis la grande révolte de 1967 ; elles ont toutes été remplacées par des portes en métal. Les planchers, il y a longtemps qu'ils y sont passés. Quand les musulmans ont commencé à enfoncer les portes, on a appelé les C.R.S. qui ont lancé 2 ou 3 grenades lacrymogènes dans chaque cellule. Il y a eu jusqu'à 250 personnes au mitard, surtout des musulmans ; certains ont eu le crâne fracassé et transportés à Fresnes. On a dispersé les autres en province. Pendant ce temps, les matons faisaient la grève du zèle. Depuis 1956, où ils avaient fait grève et où les types de la Santé s'étaient révoltés, ils n'ont plus le droit de grève. Alors en 1970, ils ont fait la grève du zèle : au lieu d'appeler 40 personnes à la fois pour les procès, ils les appelaient un à un ; les avocats et les visiteurs se plaignaient d'attendre. Les bricards étaient obligés de faire le boulot, et en plus ils ne voulaient pas nous dire que les matons faisaient grève, ils avaient peur de la collusion.